

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès

MINISTERE DE L'AGRICULTURE



REVUE ANNUELLE CONJOINTE 2022 DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE



Mars 2023

Sommaire

Table des illustrations	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
Résumé exécutif	7
PARTIE A : PRESENTATION DU SOUS SECTEUR.....	14
A.1. Atouts et potentialités	14
A.2. Principales contraintes	15
A.3. Organisation institutionnelle et gouvernance du MAG	15
Organisation institutionnelle.....	15
A.4. Réforme en cours	16
A.4.1 Réforme sur le secteur des engrais	16
A.4.2 Système National du Conseil Agricole (SNCA)	17
A.5. Institutions de formation et de recherche	18
A.5.1. Institutions de formation	18
A.5.2. Institutions de recherche.....	19
PARTIE B : CADRE CONCEPTUEL DE LA REVUE.....	20
B.1.Contexte et justification	20
B.2.Objectifs et résultats attendus de la revue.....	20
B.3.Approche méthodologique	21
PARTIE C : PRESENTATION ET ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU MINISTÈRE	22
C.1. Etat de mise en œuvre des recommandations de la RAC 2021	22
C.2.Réalisations du ministère par programme en 2022	23
C.2.1. Programme 1 : « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »	23
C.2.1.1. Performance physique/technique du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »	23
C.2.1.2. Performance financière du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère » ...	28
C.2.2. Programme 2 : « Promotion des chaînes de valeur agricoles et résilience ».....	31
C.2.2.1. Performance physique/technique du programme 2.....	31
C.2.2.2 Performance financière du programme « Promotion des chaînes de valeur agricoles et résilience » .	36
C.2.3. Programme 3 : « Maitrise de l'eau et Equipements Ruraux Agricoles ».....	38
C.2.3.1 Performance physique/technique du programme	38
C.2.3.2 Performance financière du Programme 3.....	40
C.2.4. Programme 4 : « Développement des productions végétales	42
C.2.4.1 Performance physique/technique du programme 4.....	42
C.2.4.2 Performance financière du programme 4.....	44
C.3. Récapitulatifs pour l'ensemble du ministère	46
C.3.1. Synthèse des réalisations financières du Ministère	46
C.3.1.1. Niveau d'exécution par nature de crédit puis par programme	46
C.3.1.2. Situation des délégations de crédits.....	48
C.3.2. Situation des ressources humaines du ministère.....	49
PARTIE D : MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS 1 et 2 DU PLAN D'ACTION 2021-2025 DE L'INITIATIVE 3N EN 2022	51
D1. Programme Opérationnel 1 : Accroissement et diversification des productions sous irrigation... 51	51

D1.1. Objectifs, résultats attendus	51
D.1.2 Modalités de mise en œuvre.....	52
D.1.3 Coût estimatif	52
D.1.4 Présentation et commentaires des réalisations physiques du PO1 en 2022	52
D.1.5 Présentation et commentaires des réalisations financières 2022	53
D.1.6. Analyse des principales tendances du Bilan 2022	54
D.2 Programme opérationnel N°2 : Augmentation des productions des cultures pluviales	54
D.2.1 Objectifs, résultats attendus	54
D.2.2 Modalités de mise en œuvre.....	55
D.2.3 Coût estimatif	55
D.2.4 Présentation et commentaires des réalisations physiques du P02 en 2022	55
D.2.5 Présentation et commentaires des réalisations financières 2022	57
D.2.6. Analyses des principales tendances du Bilan 2022	58
PARTIE E : CONTRIBUTION DES ACTEURS NON ETATIQUES (ANE)	58
E.1. Liens stratégiques et cartographie des ANE.....	58
E.2. Réalisations physiques du secteur.....	59
E.3. Présentation du financement global du secteur au titre de l'année 2022	60
E.3.1. Financement global du secteur au titre de 2022	60
E.3.2. Effets/impacts du secteur par programme	61
PARTIE F : INITIATIVES PROBANTES	62
F.1: Approche SHEP : Produire pour vendre	63
F.2: Lutte biologique contre la chenille mineuse de l'épi du mil	65
F.3 Démarche qualité: indications géographiques et marques collectives	66
F.4 Géomatique: utilisation des drones pour le suivi et l'évaluation de la campagne agro-pastorale ..	67
PARTIE G : THEMATIQUES MAJEURES	72
PARTIE H. PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES ET LEÇONS APPRISES	73
H.1. Principales difficultés rencontrées	74
H.2. Leçons apprises.....	74
CONCLUSIONS /RECOMMANDATIONS	74
Annexe.....	76
Annexe 1 : Exécution financière des projets et programmes sous tutelle au 31/12/2022.....	77

Table des illustrations

Tableau 1: Etat de mise en œuvre des recommandations de la RAC 2021.....	22
Tableau 2 : Situation des crédits alloués au Programme1	28
Tableau 3 : Situation des crédits de paiement consommés du Programme 1	30
Tableau 4 : Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme 2	35
Tableau 5 : Situation des crédits alloués au programme 2 en F CFA et %	36
Tableau 6 : Situation des crédits de paiement consommés du programme 2 en FCFA et %.....	37
Tableau 7 : Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme 3	39
Tableau 8 : <i>Situation des crédits alloués au programme 3 en FCFA et en %.....</i>	40
Tableau 9 : Situation des crédits de paiement consommés du programme 3 en F CFA et en %.....	41
Tableau 10 : Situation des crédits alloués au Programme 4	44
Tableau 11 : : Situation des crédits de paiement consommés du Programme 4.....	45
Tableau 12 : Situation globale de consommation des crédits du ministère en F CFA.....	46
Tableau 13 : Situation de consommation des crédits par programme en FCFA et %	47
Tableau 14 : Programme 1 Crédits délégués aux régions en 2022 en FCFA et en %	48
Tableau 15 : Programme 2 Crédits délégués aux régions en 2022 en FCFA et en %	48
Tableau 16 : Programme 3 Crédits délégués aux régions en 2022 en FCFA et en %	48
Tableau 17 :: Crédits délégués du programme 4	49
Tableau 18 : Crédits délégués aux régions par programme sans le programme 4 en F CFA et %	49
Tableau 19 : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, en effectif.....	49
Tableau 20 : Tableau de répartition du personnel entre le niveau central et le niveau déconcentré	50
Tableau 21 : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, montant en millions de FCFA	50
Tableau 22 : Résultats attendus par objectif spécifique	52
Tableau 23 : Réalisations physiques du PO1	53
Tableau 24 : Réalisations financières du PO1 en millions de F CFA	54
Tableau 25 : Réalisations physiques du PO 2.....	55
Tableau 26 : Réalisations financières du PO2 en millions de FCFA	57
Tableau 27: Principaux partenaires intervenant dans le secteur (cartographie des acteurs)	59
Tableau 28 : Financement global du secteur.....	60
Tableau 29 : Résultats globaux du secteur par programme.....	61

SIGLES ET ABREVIATIONS

AD : Association de Développement
AFMA : Atelier de Fabrication du Matériel Agricole
AHA : Aménagement Hydro-Agricole
APCA : Agence de Promotion du Conseil Agricole
AISV : Année Internationale de la Santé des Végétaux
ANE : Acteur Non Etatique
BAD : Banque Africaine de Développement
BADEA : Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
CAPEG : Cellule d'Analyse des Politiques Publiques et d'Evaluation de l'Action Gouvernementale
CCAAB : Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliment Bétail
CEAP : Champ Ecole Agropastoral
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEP : Champ Ecole paysan
CIB : Cellule d'Intervention de Base
CICR : Comité International de la Croix Rouge
CILSS : Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIO : Comité interministériel d'orientation
CMP : Commission des Mesures phytosanitaires
CMPS : Comité de Pilotage Multisectoriel des Programmes Stratégiques
CNLA : Centre National de Lutte Antiacridienne
CNRA : Conseil National de la Recherche Agronomique
CPS : Centre de Prestation de Service
CRA : Chambre Régionale d'Agriculture
CRS : Contrat de Reformes Sectorielles
DACPOR : Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux
DEP : Direction des Etudes et de la Programmation
DGPV : Direction Générale de la Protection des Végétaux
DL : Direction de la Législation
DPG : Déclaration de Politique Générale
DPPD : Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses
DRH : Direction des Ressources Humaines
DS : Direction des Statistiques
EPER : Enquête Prévision et Estimation des Récoltes
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FISAN : Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FOPAT : Projet de Fortification des Produits Alimentaires Transformés de consommation courante au Niger
GSC : Groupement Service Conseil
IDA : International Development Agency
INRAN : Institut National de Recherche Agronomique du Niger
INS : Institut National de la Statistique
IPDR : Institut Pratique de Développement Rural
MAG : Ministère de l'Agriculture
MCA : Millenium Challenge Account
ND : Non Déterminé
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement Economique de l'Afrique
NIMP : Norme Internationale pour les Mesures Phytosanitaires
ODD : Objectif de Développement Durable

ONAHA : Office National des Aménagements Hydro-Agricoles
 ONG : Organisation Non Gouvernementale
 ONPV : Organisation Nationale de Protection des Végétaux
 ONU : Organisation des Nations Unies
 OP : Organisation des Producteurs
 OPA : Organisation Professionnelle Agricole
 OS : Objectif Spécifique
 OSC : Organisations de la Société Civile

 P2RS : Programme de Renforcement de la Résilience à l'insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel
 PAC3 : Programme d'Actions Communautaires phase 3
 PADA/ITA : Projet d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Air
 PADAD/NIG/025 :
 PAM : Programme Alimentaire Mondial
 PAMIRTA : Projet d'Accès au marché et Infrastructure Rural dans la région de Tahoua
 PAP : Projet Annuel de Performance
 PAPI : Projet d'Appui à la petite Irrigation
 PARIIS : Projet d'Appui à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
 PASEC : Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques
 PDCVR : Programme de Développement de Chaîne de Valeurs du Riz
 PDDAA : Programme de Développement Détaillé de l'Agriculture en Afrique
 PDES : Plan de Développement Economique et Social
 PGRC-DU : Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et Développement Urbain
 PIB : Produit Intérieur Brut
 PIPA/SA : Projet d'Intensification des Productions Agricoles pour la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Tahoua et de Tillabéri
 PISA : Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire
 PLCBN : Programme de lutte contre le charbon bactérien au Niger
 PMERSA/MTZ : Projet de Mobilisation des Eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Maradi, Tahoua et Zinder
 PPAAO : Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
 PPP : Partenariat Public Privé
 PPR : Projet Pôles Ruraux
 ProDAF : Programme de Développement de l'Agriculture Familiale
 PROMOVARE : Projet de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau
 PRPIP : Programme de Réhabilitation des Périmètres Irrigués Publics
 PRRACC : Projet de Renforcement de la Résilience de l'Agriculture face aux changements Climatiques
 PRSAA : Programme de Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture
 PS : Programme Stratégique
 PSSA : Projet Appui au Programme Spécial à la Sécurité Alimentaire
 PTBA : Plan de Travail et Budget Annuel
 PTF : Partenaires Techniques et Financiers
 PVCI : Programme de vulgarisation des cultures irriguées
 RAC : Revue Annuelle Conjointe
 RECA : Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger
 REDISSE : Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies
 RGA/C : Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
 RP : Responsable de Programme
 SANAD : Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et Développement Agricole Durable
 SAPEP : Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants
 SDDCI : Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive

SFD : Service Financier Décentralisé
SG : Secrétaire Général
SNCA : Système National de Conseil Agricole
SOC : Service Officiel de Contrôle
STD : Service Technique Déconcentré
SVPP : Service Vétérinaire Privé de Proximité
TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

Résumé exécutif

Le sous-secteur de l'Agriculture fait l'objet d'une attention particulière par le Gouvernement de la 7^{ème} République. Ce regain d'intérêt tire sa référence du Programme de renaissance Acte 3 de SEM Mohamed Bazoum, Président de la République, Chef de l'Etat et décliné dans la politique agricole dénommée « initiative 3N », les Nigériens Nourrissent les Nigériens ».

Ainsi, le Ministère de l'Agriculture est chargé, en relation avec les autres ministères concernés, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement de l'agriculture, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. Il est particulièrement engagé à participer à la mise en œuvre du PDES et de l'Initiative 3N.

Pour évaluer la performance du sous-secteur, le MAG organise pour la cinquième année consécutive, la Revue Annuelle Conjointe. (RAC-2022). Elle permet de faire prendre conscience à chacun des acteurs étatiques et non étatiques du rôle majeur qu'ils sont appelés à jouer dans l'atteinte des objectifs définis dans le plan d'action de l'initiative 3N.

L'approche participative et itérative retenue au cours de cet exercice a permis d'impliquer les acteurs de l'agriculture et d'analyser la performance globale du Ministère en prenant en compte les activités réalisées par les trois programmes budgétaires à savoir ; i) Programme de pilotage et administration de la politique du MAG, ii) Programme de Chaines de valeur agricoles et résilience et iii) Programme Maitrise de l'eau et Equipements Ruraux Agricoles d'une part et la contribution des acteurs non étatiques d'autre part.

Au niveau du Programme Pilotage et Administration de la Politique du Ministère » : Les résultats du programme 1 ont contribué à améliorer la coordination des activités et l'élaboration des plans d'action opérationnels et des documents programmatiques, la production des données fiables, le taux d'exécution des marchés publics, le taux de consommation des crédits, le renforcement des capacités des agents et des autres acteurs, le suivi et la visibilité du secteur, l'information et la communication, le contrôle et l'inspection des services.

Les crédits initiaux du **programme 1** s'élèvent à **4 911 095 294 FCFA (y compris les dépenses du personnel et les apports extérieurs des projets, programmes et aides budgétaires)**. Ce budget n'a connu aucune variation suite à l'adoption de la loi rectificative.

La performance financière du programme 1 est analysée à travers principalement l'allocation des crédits et l'exécution budgétaire au titre de l'année 2022.

Au niveau du programme 2 « Promotion des Chaines de valeur agricoles et résilience » la campagne agricole 2022 a démarré à partir de la 2^{ème} décade du mois d'Avril. Ces premières pluies ont permis d'effectuer les semis du mil au niveau de 183 villages des régions de Dosso, Maradi et Zinder. Progressivement avec des pluies plus ou moins régulières les semis se sont poursuivis jusqu'à la troisième décade de juillet dans toutes les régions du pays sauf celles de Diffa, Dosso, Maradi et Niamey qui ont déjà bouclé leur semis dès la deuxième décade de juillet.

Au 31 juillet 2022, ce sont 12 874 villages des 13 191 villages agricoles qui ont semé soit 98 %. Cependant quelques 317 villages n'ont pas bouclé leurs semis à cette date contre 74 villages en 2021.

En termes de couverture pour la campagne agricole d'hivernage 2022, notons que 63 % des semis sont intervenus au cours des mois de mai et de juin contre 58 % en 2021, 62 % en 2020 et 77% en 2019 pour la même période.

Comme on peut le constater, la campagne d'hivernage 2022 a été jugée normale du point de vue de son installation, mais a accusé un retard sur le plan du parachèvement des semis. Cependant l'installation de la

campagne agricole d'hivernage 2022 a été marquée par de longues périodes de rupture de pluies ayant occasionné des avortements ou des retards de semis, des vents violents ayant également enseveli les jeunes pousses de mil par endroits donnant lieu à des ressemis et des inondations au cours du mois d'août à la suite des fortes précipitations.

Les principaux résultats du programme 2 portent sur les productions des cultures céréalières et de rente pluviale ainsi que la production des cultures horticoles en équivalent céréaliier.

Concernant la production des cultures céréalières, il est obtenu 5 923 162 tonnes soit un taux de réalisation de 93,14 %. Cette production correspond à une augmentation de 69,34% par rapport à la production céréalière pluviale de 2021 et de 12,26% par rapport à la moyenne des (5) dernières années.

S'agissant des cultures pluviales de rente, la production obtenue est de 3 887 466 tonnes, soit un taux de réalisation de 94,41%. Cette production correspond à une augmentation de 31,10% par rapport à la moyenne des cinq (5) dernières années.

En ce qui concerne les productions des cultures horticoles, ce sont 1 147 645 tonnes en équivalent céréaliier (E.C) qui ont été produites en 2022 ce qui correspond à une production brute de 6 120 373 tonnes

La « Défense des cultures » s'articule autour de la lutte contre les ravageurs des cultures, la surveillance et la lutte contre le Criquet Pèlerin. La campagne agricole d'hivernage 2022 a été caractérisée par une pression parasitaire relativement faible que celle de la campagne précédente (**153 167** ha infestés contre **157 027,5** ha en 2021) et supérieure à la moyenne des dix dernières années (**114 393** ha infestés). Au total, les traitements phytosanitaires ont couvert 134 438 hectares sur les 153 167 hectares déclarés infestés tous ravageurs confondus, soit un taux de couverture de 87,77 %. Les quantités de pesticides utilisées sont de l'ordre de 97 724,5 litres.

En ce qui concerne la lutte contre le Criquet pèlerin, la situation a été relativement calme sur l'ensemble de ses aires de reproduction estivale et de grégarisation ainsi que dans le Sahel des pâturages. Les prospections ont couvert 40 270 ha dans les secteurs de l'Air, Tamesna et Termit où quelques petits groupes d'individus solitaires immatures et matures à faibles densités ont été observés au niveau de quelques sites. Des larves solitaires de stades 3 et 4 (L3 et L4) à de faibles densités ont été également observées.

En ce qui concerne l'exécution financière : Le coût global de financement du Programme 2 voté par la loi des finances pour l'année 2022 s'élève à **7 255 754 547 F CFA** entièrement sur ressources propres.

La répartition du crédit disponible (**7 255 754 547 FCFA**) se présente comme suit : Personnel (25,58%) ; Biens et services (24,05%) ; Transferts (8,92%) ; investissements (41,46%) entièrement sur ressources propres.

Au plan de l'exécution financière, le taux de libération des crédits est de 79 % avec un taux d'engagement de 78,28% et un taux d'ordonnancement de 70,69%.

Les investissements ont été consommés à hauteur de 51,59%.

Au niveau du Programme Maitrise de l'eau et Equipements Ruraux Agricoles

Le Taux d'accroissement de la production des cultures irriguées en équivalent céréaliier (tonne) mesure la quantité totale de la production agricole issue des cultures irriguées (toutes catégories confondues) en une unité de mesure appelée « équivalent céréaliier ». L'objectif du Programme de la Renaissance est de porter cette production de 1 200 000 tonnes en 2020 à 3 000 000 tonnes en 2025 suivant un accroissement annuel de 30 %.

La production de la campagne 2021 était estimée à 5 838 022.11 tonnes. Le résultat atteint en 2022 est de 6 120 372,67 tonnes pour une cible de 1 500 000 tonnes, soit 4,84% par rapport à 2021 et 308% par rapport à la cible. En termes d'équivalent céréaliier, la production de la campagne 2021 était estimée à 1 122 149.38. Le résultat atteint en 2022 est de 1 147 644.72, soit une progression de 2,27% par rapport à 2021.

Les superficies cumulées aménagées et de décrue mises en valeur (ha), représentent les superficies cumulées équipées en infrastructures d'irrigation et de décrue mises en valeur chaque année (grande et petite irrigation). Le Programme de Renaissance prévoit de porter ces superficies de 120 000 ha en 2015 à 358 000 ha en 2021. En 2022, la superficie totale estimée mise en valeur est de **288 082 ha** dont 34 640 sur les AHA et 253 442 ha en petite irrigation. Soit **80,90 %** des prévisions (356 110 ha)

Les superficies réhabilitées/confortées en grande irrigation (ha) correspondent à l'indicateur de mesure des superficies d'anciens aménagements hydro agricoles à maîtrise totale de l'eau, réhabilitées ou confortées (réhabilitation partielle). Le Programme de Renaissance prévoit de 2015 à 2021 la réhabilitation de 10 000 ha.

En ce qui concerne l'exécution financière : Le coût global de financement du Programme 3 (100% ressources propres) voté par la loi des finances pour l'année 2022 s'élève à **3 202 046 668 F CFA** soit **2,87%** du budget global 111 502 543 108 F CFA.

Au cours de l'année 2022, l'adoption de la loi rectificative n'a engendré aucune augmentation du budget du programme 3.

La performance financière du programme 3 est analysée à travers principalement l'allocation des crédits et l'exécution budgétaire au titre de l'année 2022.

Le budget initial n'a pas connu une augmentation suite à la loi rectificative.

Le taux de libération des crédits est de 93,04%, le taux de consommation est de 91,07% et le taux des crédits ordonnancés par rapport au crédit final est de 74,83%.

Le taux de libération des crédits qui est de 93,04% présente également des disparités car il est de 100% pour les dépenses du personnel, 98,15% pour les biens et services, 99,02 pour les transferts et 77,28% pour les investissements.

Le taux global de délégation des ressources propres est de 58,98% ; dépassant les 30% de crédits délégués recommandés au niveau des régions pour les indicateurs à tranches variables du CRS SANAD.

Le taux de liquidation pour les investissements sur ressources propres est de 33,04%.

Ce faible taux s'explique du fait que les crédits délégués aux régions ordonnancés ne sont pas pris en compte au niveau du Ministère des Finances

Au niveau du programme 4 « développement des productions végétales »

Ce programme a été inséré pour corriger une erreur de saisie. Il regroupe les projets et programmes du MAG qui, normalement, sont repartis dans les programmes 2 et 3 dont il contribue ainsi à l'atteinte de leurs cibles.

Les programmes entièrement sur ressources propres sont :

- **Le Programme de Soutien à la Campagne Agricole** qui grâce aux collectifs budgétaires a permis l'acquisition de 7 388 tonnes d'engrais, l'achat de **1 487,97 tonnes** de semences des cultures irriguées, l'acquisition de 13 635 kits de petits matériels aratoires (seau, binette, arrosoir, râteau et pelle) ...

- **Le Programme de Vulgarisation des Cultures Irriguées (PVCI)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PVCI, 21 460 litres d'engrais liquide ont été acquis et mis à la disposition des producteurs sur ressources propres.

- **Le Programme d'activité de la Maison du Paysan (PAMP)** qui a permis d'acquérir et de mettre en place trois cents (300) tonnes d'aliment bétail, trois (3) kits dont un (1) kit pour cuvelage de puits, un (1) kit pour soudure et un (1) kit pour la fabrication de grillage. Ce programme a aussi permis l'acquisition de 120 tonnes d'engrais et 17 motoculteurs.

En plus de ces programmes sur financement propre de l'Etat plusieurs projets de développement sur financement de l'Etat avec l'appui des partenaires (ressources extérieures) ont contribué à l'atteinte des objectifs du ministère.

En ce qui concerne l'exécution financière : Le coût global de financement du Programme 4 voté par la loi des finances pour l'année 2022 s'élève à **73 814 334 576 F CFA** dont **2 337 323 023 FCFA** des ressources propres

soit **3,17%** et **71 477 011 553 F CFA** des ressources extérieures représentant **96,83%** du budget global du Programme.

Au cours de l'année 2022, l'adoption d'une loi rectificative a engendré une augmentation du budget du programme 4 de 30% (soit 22 319 312 023 FCFA). Cette variation du budget a concerné uniquement les crédits d'investissements sur ressources propres qui ont subi une augmentation de 955%.

Tout le budget alloué à ce programme concerne uniquement les investissements.

Au plan de l'exécution financière, le taux de libération des crédits est de 99,14 %. Il est de 96,64% pour les ressources propres et 100% pour les ressources extérieures. Quant aux taux de crédits engagés il est de 76,64% dont 69,73% pour les ressources extérieures et 96,64% sur ressources propres. Le taux d'ordonnancement est 71,76 % dont 77,62% sur ressources propres et 69,73% pour les ressources extérieures.

Le taux global de délégation de ressources propres est très faible (1,10%) par rapport aux 30% de crédits recommandés au niveau des régions.

La contribution du Ministère de l'Agriculture à la mise en œuvre du plan d'action de l'Initiative 3N se réalise à travers deux programmes opérationnels : i) PO1 : Croissance et diversification des productions sous irrigation et ii) PO2 : Augmentation des productions des cultures pluviales.

Les différentes réalisations ont permis au MAG de renseigner les programmes opérationnels 1 et 2 du Plan d'action (2021-2025) de l'Initiative 3N.

S'agissant de la contribution du MAG à l'atteinte des cibles des programmes opérationnels 1 et 2 du plan d'action 2021-2025 de l'initiative 3N, les principales tendances en 2022 se présentent comme suit :

La contribution du Ministère de l'Agriculture à la mise en œuvre du plan d'action de l'Initiative 3N se réalise à travers deux programmes opérationnels : i) PO1 : Croissance et diversification des productions sous irrigation et ii) PO2 : Augmentation des productions des cultures pluviales.

Les différentes réalisations ont permis au MAG de renseigner les programmes opérationnels 1 et 2 du Plan d'action (2021-2025) de l'Initiative 3N.

S'agissant de la contribution du MAG à l'atteinte des cibles des programmes opérationnels 1 et 2 du plan d'action 2021-2025 de l'initiative 3N, les principales tendances en 2022 se présentent comme suit :

Au niveau du PO1 : les taux des réalisations physiques sont très élevés et les cibles 2022 sont largement dépassées pour les SPO1 (Sous-programme opérationnel 1) et le SPO2 (Sous-programme opérationnel 2), mais largement en deçà de la cible pour le SPO4. (Sous-programme opérationnel 4) et au-dessus de la moyenne pour le SPO3 (Sous-programme opérationnel 3). En effet, le taux des réalisations physiques du SPO1 est estimé à 163,86%, 272,56% pour le SPO2 et 73,07% pour le SPO3. Pour le SPO4 le taux est de 41 %.

Globalement le PO1 a enregistré un taux moyen de 101%. On souligne néanmoins un manque d'intérêt pour le financement de certaines activités notamment :

- ✓ Superficie de terres aménagées en grande irrigation : 0%
- ✓ Superficie de terres aménagées en petite irrigation : 24%
- ✓ Superficie des aménagements mis en valeur : 18%
- ✓ Nombre de barrages construits : 0%
- ✓ Nombre de barrages réhabilités : 0%
- ✓ Nombre de mares et ouvrages de contrôle à aménager : 5%

La construction de nombreux ouvrages de mobilisation des eaux (105 seuils et 1 mare a considérablement rehaussé le volume d'eau mobilisable pour l'agriculture irriguée et de décrue (environ 5270 ha).

Le taux d'exécution financière est à 14,19% soit une mobilisation 28 628 600 000 F CFA contre un montant attendu de 201 792 000 000 F CFA. En effet on constat qu'aucune prévision n'a été atteinte en termes de mobilisation financière.

Les investissements réalisés par certains projets et programmes ainsi que les ONGs sont insuffisamment capitalisés.

Au niveau du PO2 : les indicateurs relatifs à l'Accessibilité des producteurs aux facteurs de production (SPO2.1) ont un taux de réalisation physique moyen de 81,13%. Quant à ceux relatifs à l'accessibilité des producteurs aux technologies et informations (SPO2.2), ils ont un taux de réalisation moyen de 95,43%.

En ce qui concerne les réalisations financières, le taux moyen de réalisation est estimé à 41,23% correspondant à un financement de 23,361 milliards de francs CFA.

Les principaux acteurs non étatiques (ANE) qui participent à la mise en œuvre des activités du MAG sont : les Institutions internationales, les ONG Nationales et Internationales, les collectivités territoriales, le secteur privé, les Organisations professionnelles agricoles, les projets hors tutelle, les GIE, les bénéficiaires.

La contribution financière globale des ANE est appréciable mais il n'a pas été possible de la quantifier de manière exhaustive. On constate des disparités entre les programmes liés à la contribution non négligeable des projets hors tutelle et de certaines institutions internationales.

Le document a également établi **l'état de mise en œuvre des recommandations de la revue 2021.**

Les initiatives probantes retenues dans le sous-secteur portent sur :

- Lutte biologique contre la chenille mineuse de l'épi du mil ;
- Démarche qualité : indications géographiques et marques collectives ;
- L'approche SHEP : produire pour vendre ;
- La géomatique : utilisation des drones pour le suivi et l'évaluation de la campagne agro-pastorale.

La thématique majeure fera l'objet de communications et de discussions au cours du dialogue politique avec les partenaires du sous-secteur

- Pacte de souveraineté alimentaire du Niger (Compact-Niger) ;

Les difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2022 ont été répertoriées, elles sont d'ordre institutionnel, financier, technique et organisationnel. Les leçons apprises ont été listées, elles sont inhérentes à la nécessaire maîtrise des interventions des Acteurs Non Etatiques (ANE) en les impliquant davantage au processus de revue et en institutionnalisant les missions de collecte des données sur l'ensemble du territoire, l'opérationnalisation du dispositif de suivi évaluation, l'instauration d'une culture de programmation, d'analyse et d'évaluation plus participative prenant en compte les niveaux déconcentrés et les ANE ; l'internalisation des réformes des finances publiques par les différents acteurs ; la désagrégation les données relatives au genre dès la programmation.

Enfin **les recommandations formulées** portent principalement sur l'allocation de ressources financières conséquentes au MAG à la hauteur de l'objectif stratégique qui lui a été assigné (Faim zéro) ; le Renforcement des capacités matérielles, organisationnelles, techniques, financières de l'ensemble du dispositif de programmation et de suivi-évaluation du sous-secteur ; la réalisation d'une réflexion sur le dispositif de collecte des informations, la méthode des calculs des indicateurs et cibles afin de clarifier l'articulation entre les différents niveaux et la contribution non négligeable des projets et programmes et la redynamisation du comité de suivi de la revue.

INTRODUCTION

Depuis 2011, le Gouvernement de la 7^{ème} République, conformément aux orientations du Programme de la Renaissance met en œuvre la politique agricole dénommée « Initiative 3N » afin que les sécheresses ne soient plus synonymes de famine.

La première phase opérationnelle de l'Initiative 3N, à travers le Plan d'investissement prioritaire (PIP) 2011-2015, visait à orienter les choix prioritaires d'investissements, de niveau d'efforts à consentir et des modes opératoires.

Le deuxième Plan d'Action pour la période 2016-2020 est structuré autour de cinq (5) domaines d'intervention et douze (12) Programmes Stratégiques. Il accorde une priorité à la question de la maîtrise de l'eau, les chaînes de valeurs, la gestion intégrée et durable des ressources naturelles, la prévention et la prise en charge de la malnutrition.

Le troisième Plan d'Action couvrant la période 2021-2025 tient compte des leçons tirées des phases précédentes et des engagements pris sur le plan international dans les domaines de la Sécurité Alimentaire. Il est composé de dix (10) programmes opérationnels qui découlent des cinq (5) programmes stratégiques de l'Initiative 3N et qui traduisent les six (6) priorités du Programme de Renaissance Acte III dans le secteur SAN/DAD, que sont : i) la maîtrise de l'eau pour l'irrigation ; ii) la restauration de l'environnement ; iii) la Maison de Paysan ; iv) le développement des chaînes de valeur des produits agro-sylvo---pastoraux et halieutiques ; v) la résilience des populations face aux chocs et aléas climatiques et ; vi) l'amélioration de l'état nutritionnel des nigériens.

Le Ministère de l'Agriculture est en charge respectivement programmes opérationnels 1 et 2 que sont : i) PO1 : Accroissement et diversification des productions sous irrigation ii) PO2 : Augmentation des productions des cultures pluviales.

La Revue Annuelle Conjointe du sous-secteur de l'Agriculture qui est à sa quatrième édition, constitue un des mécanismes de partage de l'analyse de la performance du ministère et d'expression de la responsabilité mutuelle. Cette revue est un élément essentiel du processus d'opérationnalisation des politiques publiques en général, et du sous-secteur en particulier. Elle permet de faire prendre conscience à chacun des acteurs étatiques et non étatiques du rôle majeur à jouer dans l'atteinte des objectifs définis dans le plan d'action de l'initiative 3N.

Elle fait partie des mécanismes de suivi et d'évaluation des performances du secteur agricole et de reddition de compte. L'enjeu majeur est l'implication de toutes les parties prenantes dans une optique de prise de responsabilités collectives et d'engagements effectifs pour une amélioration sensible des cibles de l'initiative 3N.

Comme les précédentes, la RAC 2022 objet du présent rapport, intervient dans un contexte sécuritaire qui a eu un impact réel sur l'allocation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des activités. Ce contexte a été aggravé par les effets de changements climatiques qui ont entraîné des inondations, avec comme conséquences des dégâts et une baisse de productions agrosylvopastorales.

Il est donc attendu que cette revue, puisse offrir l'opportunité aux acteurs étatiques et non-étatiques d'interagir, d'exprimer leurs opinions sur les résultats clés et de définir des orientations pour améliorer les performances du sous-secteur de l'Agriculture.

Ce document comprend huit parties :

- La première partie examine les atouts, potentialités et contraintes du sous-secteur, aborde l'organisation institutionnelle du MAG ;
- La deuxième rappelle le cadre conceptuel de la RAC 2022 en termes de contexte et justification, d'objectifs, de méthodologie ;
- La troisième présente l'analyse de la performance du sous-secteur telle que décrite dans le RAP 2022 du MAG et l'état de mise en œuvre des recommandations de la RAC 2021 ;
- La quatrième dresse les performances du sous-secteur en termes de contribution à la mise en œuvre des programmes opérationnels 1 et 2 de l'initiative 3N ;

- La cinquième partie présente la contribution des acteurs non étatiques à la mise en œuvre des programmes opérationnels ;
- La sixième partie expose les initiatives probantes dans le sous-secteur ;
- La septième partie est consacrée aux thématiques majeures retenues pour la RAC 2022 ;
- Enfin la huitième partie est relative aux difficultés rencontrées, les leçons apprises, les recommandations pour le développement du sous-secteur et l'amélioration du processus de revue conjointe.

PARTIE A : PRESENTATION DU SOUS SECTEUR

A.1. Atouts et potentialités

Le secteur agricole constitue le secteur le plus important de l'économie du Niger. Ainsi, plus de 80% de la population vit en milieu rural contre 20% en milieu urbain¹. Selon les résultats de l'EPER 2022, la population agricole est estimée à **16 460 994** personnes **8 387 814** hommes et **8 073 180** femmes. Les actifs agricoles représentent **10 990 011** de personnes en 2022. Le nombre de ménages agricoles recensé est de **2 718 807** dont **151 146** sont gérés par des femmes. Retenons aussi que **74,44 %** des actifs agricoles ont un âge compris entre 14 et 43 ans, ceci indique une bonne disponibilité en main d'œuvre.

Le Niger dispose de ressources naturelles suffisantes pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et accroître significativement la contribution du secteur agricole à l'économie du pays. Il s'agit notamment des terres agricoles représentant 19 millions d'hectares et sont propices à l'agriculture pluviale et au développement de l'agriculture irriguée².

Les ressources hydriques facilement mobilisables renferment plus de 400 000 ha de plans et cours d'eau (Fleuve Niger et ses affluents, Dallols, Goulbis, Koroma, Komadougou, lacs, mares) et des cuvettes oasiennes, vallées inondables (Irhazer) et des oasis dont la richesse en eaux souterraines en fait d'excellentes terres d'irrigation.

Les ressources en eau sont constituées par d'importants réseaux hydrographiques d'eau de surface (plus de 32 milliards de m³ /an dont le fleuve Niger et ses affluents avec 30,75 milliards de m³) et d'importantes réserves en eaux souterraines de l'ordre de 2,5 milliards de m³ renouvelables et 2 000 milliards de m³ non renouvelables. Ce potentiel en eau est sous exploité avec moins de 1% mobilisé à des fins agricoles et pastorales. Les autres écoulements sont temporaires et totalisent 1,25 milliards de m³ par an dans les zones suivantes i) l'Ader-Doutchi-Maggia avec 200 millions de m³ par an, et 28 200 ha irrigables ; ii) le Goulbi de Maradi et le Goulbi N'Kaba de la région de Maradi rendant disponibles 200 millions de m³ par an et 10 400 ha irrigables ; iii) la KomadougouYobé, le Lac Tchad et les cuvettes oasiennes de Mainé Soroa avec 500 millions de m³ par an, et 20 000 ha de terres irrigables ; iv) les Koramas pour 10 millions de m³ par an et 10 000 ha des terres irrigables ; v) les Dallols offrent des possibilités d'irrigation de 28 200 ha à partir de la nappe phréatique affleurante et de recharge facile ; vi) les Koris de l'Air pour 100 millions de m³ par an et 10 000 ha disponibles ; vii) la basse vallée de la Tarka pour 7000 ha irrigables et viii) un millier de mares dont 175 permanentes pour l'ensemble du pays³.

En outre, le financement du secteur Agricole au Niger bénéficie d'un certain nombre d'atouts, dont ; i) les marges de progression dans le domaine de la petite irrigation permettant d'augmenter la productivité , ii) l'existence d'organisations professionnelles Agricoles ; dynamiques relativement bien structurées et qui disposent d'appuis financiers importants ; iii) l'émergence d'organisations interprofessionnelles au niveau de certaines filières, orientées vers l'accroissement des exportations des produits et l'établissement des partenariats économiques entre les acteurs de ces filières ; iv) l'émergence des pôles de développement économiques au niveau de certains bassins de production grâce aux interventions structurées de l'Etat à travers l'appui de certains projets et programmes ; et v)

¹ INS, 2010

² On estime que seulement 1% des eaux d'écoulement, 15% des eaux souterraines et moins de 30% des terres irrigables sont actuellement utilisés

³ PNDP, 2014

une population rurale jeune, animée d'un esprit entrepreneurial et soutenu par une amélioration du climat des affaires.

A.2. Principales contraintes

Les contraintes majeures de l'agriculture sont entre autres : les précipitations faibles et irrégulières; les températures très élevées auxquelles s'ajoute l'évapotranspiration; les effets néfastes des changements climatiques, les problèmes de fertilité des sols et d'attaques des ennemis des cultures notamment les dégâts causés par les criquets et les oiseaux ; l'insécurité foncière; la forte compétition pour l'utilisation des ressources naturelles (environ 75% de cette population occupe un quart du territoire, ceci provoque ainsi des déséquilibres profonds qui exercent une pression importante sur les terres à vocation agricole et pastorale et accélèrent la dégradation de l'environnement); une recherche agricole et une vulgarisation faible ; un approvisionnement en intrants inadapté à la demande et une faible utilisation des intrants; une faible mécanisation agricole; le balbutiement de la transformation des produits agricoles, des marchés peu concurrentiels souffrant d'un manque d'organisation et de financement inadaptés, et handicapés par des coûts de transport élevés (manque et vétusté des infrastructures de communication). Il faut ajouter à tous ces problèmes, un niveau de consommation énergétique le plus faible du monde correspondant à 1,3 millions de tonnes équivalent pétrole, basé à plus de 90% sur la consommation du bois énergie fourni par les maigres formations naturelles en régression (taux de régression du potentiel ligneux évalué à 2,4% par an soit 190.000 ha de terres forestières dégradées chaque année).

A.3. Organisation institutionnelle et gouvernance du MAG

Organisation institutionnelle

Le Ministère de l'Agriculture MAG a été organisé par le Décret N° 2021/347/PRN/MAG du 27 mai 2021. Sa structuration s'est faite à travers l'Arrêté N°334/MAG/SG/DL du 28 octobre 2021 portant organisation des Services de l'Administration Centrale du Ministère de l'Agriculture et déterminant les attributions de leurs responsables.

Au terme du décret précité, le MAG est organisé autour de quatre types d'entités : (i) une Administration Centrale ; (ii) les Services Déconcentrés ; (iii) les Services Décentralisés ; et (iv) les Programmes et Projets.

L'administration centrale compte : le Cabinet du Ministre ; le Secrétariat Général ; l'Inspection Générale des Services ; des Directions Générales ; des Directions Techniques Nationales ; des Directions Nationales d'Appui ; les Organes Consultatifs ; les Administrations de Mission.

Le décret n° 2021/347/PRN/MAG du 27 mai 2021 a prévu une organisation du Ministère qui s'appuie sur l'organisation traditionnelle des services de l'agriculture et du génie rural dans les collectivités territoriales. A partir du niveau régional.

Le MAG est donc désormais régi par les textes suivants :

- Le Décret 2021-347/PRN/MAG du 21 mai 2021 portant organisation du Ministère de l'Agriculture ;
- L'arrêté 334/MAG/SG/DL du 28 octobre 2021 portant organisation des services de l'administration centrale du Ministère de l'Agriculture et déterminant les attributions de leurs responsables.

La présence des agents de l'agriculture est effective au niveau des régions, et des départements. Mais tel n'est pas le cas pour le niveau communal, et encore moins pour les divisions administratives infra. Par exemple, pour un total de 13.046 villages au Niger, la DGA estime que l'encadrement est assuré par environ 250 agents, soit un ratio de 1 agent pour 50 villages, là où la FAO recommande un ratio d'un encadreur pour 10 villages.

Les Services Rattachés répondent à des activités/besoins spécifiques non couverts par les structures existantes du MAG. Ils concernent les établissements publics, Sociétés d'Etat et Société d'Economie Mixte, sous tutelle du MAG. Cette liste est fixée par décret du Président de la République.

Les administrations de mission :

Les Programmes et Projets, sont conçus, financés et mis en œuvre avec le concours de PTF qui appuient le Niger, et en particulier le MAG, dans ses efforts de réalisation de sa mission. Ils sont sous tutelle du MAG, et à ce titre, leurs objectifs, organisations et fonctionnement s'intègrent dans ceux de la politique de l'agriculture au Niger. La liste des projets en cours actualisée est jointe en annexe A.

A.4. Réforme en cours

A.4.1 Réforme sur le secteur des engrais

L'un des problèmes les plus récurrents de l'agriculture nigérienne résulte de la faiblesse de fertilité des sols et la sous-utilisation des engrais de bonne qualité par les producteurs à temps pendant toutes les périodes, aussi, on note le faible pouvoir d'achat des producteurs vulnérables et d'accès aux intrants de bonne qualité.

C'est pourquoi, le Gouvernement du Niger a adopté un Plan de réforme du secteur des engrais en janvier 2018. Cette réforme est conduite avec l'appui du Gouvernement américain dans le cadre du Programme COMPACT avec le MCC dont la convention a été négociée par le Gouvernement et adoptée par l'Assemblée Nationale.

La réforme du secteur des engrais, poursuit les objectifs suivants :

- Accroître la disponibilité des engrais au Niger ;
- Améliorer l'accès des producteurs et le niveau d'utilisation des engrais pour accroître la productivité agricole ;
- Libéraliser l'importation et la distribution des engrais en passant du système étatique de la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA) à un système plus efficace et plus efficient animé par le secteur privé ;
- Proposer un nouveau mécanisme de distribution des engrais subventionné ciblant les agriculteurs à faibles revenus et leur permettant d'avoir les engrais à moindres coûts et au bon moment ;
- Rendre plus performant les secteurs privés.

Le secteur privé des engrais est outillé pour prendre en main l'approvisionnement régulier du marché nigérien, à temps, partout dans le pays, en engrais de qualité et en quantité suffisante.

Deux (2) organes sont mis en place : l'**Observatoire du Marché des Engrais au Niger (OMEN)** et le **Comité Technique des Engrais du Niger (COTEN)**.

Ces organes ont été installés en avril 2018 pour guider, superviser et appuyer techniquement la mise en œuvre de la réforme. Il faut aussi noter l'existence d'un Comité National de Contrôle des Engrais (**CONACEN**) créée en 2016, conformément à la réglementation communautaire sur les engrais.

Des Comités Techniques des Engrais dans les Régions (**CTER**) ont également été créés et installés par les Gouverneurs dans les huit régions du pays.

Une direction en charge de l'inspection et contrôle des engrais a été créée au sein de la Direction Générale de l'Agriculture (Décret 2020-490/PRN/MAG/EL du 20 juin 2020).

Un fonds commun des engrais permettant une bonne gestion des fonds alloués par l'Etat et ses partenaires a été créé dont le processus de son opérationnalisation est en cours.

Points forts

Avec la nouvelle réforme du secteur des engrais des avancées notables ont été faites dans les trois principaux domaines visés par le Plan de réforme pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des engrais dans le pays, à savoir :

- Le cadre politique qui accorde la primauté aux fournisseurs privés ;
- Le cadre institutionnel, législatif et réglementaire qui vise à renforcer les institutions de contrôle de l'Etat en matière des engrais et à créer un environnement légal propice à l'émergence d'un commerce des engrais favorable au développement de la production agricole ;
- Le test d'un mécanisme pilote opérationnel de subvention ciblée des engrais qui vise la responsabilité, la transparence et la traçabilité dans la délivrance des subventions des engrais accordées par l'Etat ou ses partenaires.
- Tout le personnel de la DICE nouvellement nommé a bénéficié d'un renforcement de capacité minimum une fois ;
- Il existe parmi le personnel de la portion centrale (DICE) des formateurs des inspecteurs des Engrais ;
- Les inspecteurs nommés sont formés et assermentés
- Les inspecteurs ont été dotés de kits complets d'inspection des engrais

Il faut aussi noter que dans le but de rendre le secteur plus opérationnel, plusieurs avancées ont été faites c'est notamment :

- Depuis la mise en œuvre de la réforme, 258 Agréments ont été accordés dont 90 pour l'Importation /Exportation, 76 pour la vente en gros et 92 pour la vente en détail. Par ailleurs 35 autorisations d'importation des engrais ont été accordées par le MAG aux différentes structures pour un total de 969 566 tonnes ;
- Les CTER ont été formés dans le cadre de cette réforme ;
- 60 inspecteurs des engrais ont été formés et repartis dans les différentes régions ;

Points faibles

- Faible vulgarisation des textes au niveau des régions ;
- Non maîtrise des points d'entrée liée à l'importance de la frontière qu'on partage avec le Nigeria ;
- L'absence de quittance pour les inspecteurs nommés et postés leur permettant de commencer la collecte des frais d'inspection et d'analyse des engrais
- L'absence des textes communautaires sur le contrôle des engrais organiques dans toutes ses formes (liquide ; granuleux ; poudre etc.....).

A.4.2 Système National du Conseil Agricole (SNCA)

La mise en œuvre du conseil agricole se fait travers deux résultats :

- La gouvernance du Système National de Conseil Agricole est façonnée progressivement autour de l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA)
- Des mécanismes de financement vertueux et pérennes sont mis en place et fonctionnels

Malgré toutes les difficultés rencontrées liées à la mobilisation de fonds et à l'insuffisance des ressources financières pour assurer le bon fonctionnement de l'APCA (50% de besoins couverts) et le financement de ses activités, l'année 2021 a été marquée par des efforts considérables déployés par le personnel de l'APCA. Ces efforts ont permis d'attendre certains objectifs et à APCA de rayonner dans son environnement : Parmi les objectifs atteints nous pouvons citer : (i) le déploiement de l'APCA en Région par l'installation des APCA Régionales à Tillabéry, Agadez et Tahoua par le redéploiement des agents de l'Etat (7 agents), leur équipement par le PromAP/GIZ et la mise en place des points focaux dans les autres régions. (ii) la validation du Manuel de contrôle et de certification de la qualité des prestations de Conseil Agricole au Niger et l'élaboration d'un répertoire des normes et standards de contrôle de la qualité du conseil ; (iii) la retraite des administrateurs d'APCA pour permettre aux membres du Conseil d'Administration de l'APCA de se faire siens des difficultés que rencontre l'APCA dans son fonctionnement et se préparer pour la mise en œuvre d'une vision commune de l'APCA.

Sur le plan de l'amélioration de la qualité du conseil : les projets de conseil agricole des sept (7) organisations des producteurs faitières, deux (2) dispositifs de conseil publics (DRA et DREL) élaborés en région pour la période 2022-2024(3 ans) pour un montant d'un milliard cent quatre-vingt-trois millions huit cents quatre-vingt-douze mille francs (1 183 892 000 FCFA).

Sur le plan de financement on peut retenir : (i) côté de l'Etat, l'octroi d'un montant de deux cents million francs (200 000 000 FCFA) pour financement des projets de conseil par le FIAN à travers sa Facilité 3 ; (ii) le rehaussement de la subvention d'équilibre accordée à l'APCA pour son opérationnalisation ; (iii) les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) plus au moins alignés aux mécanismes du Système National de Conseil Agricole (SNCA) ont contribué à l'opérationnalisation de l'APCA par l'acquisition en matériel, équipement et logistique mais aussi par l'appui à la réalisation des activités sur le terrain à travers le financement des missions terrain, les rencontres et la mise à disposition d'une assistance technique pour un montant de deux cents soixante-six million neuf cents quatre-vingt-quatre mille six cents quarante-neuf francs (266 984 649 FCFA).

Sur le renforcement des dispositifs pluriels de conseil, on note : (i) l'élaboration d'un plan de formation des dispositifs de conseil agricole ; (ii) la relance du dialogue sur le lien recherche-conseil entre les acteurs du conseil agricole ; (iii) la validation de l'étude diagnostique sur le dispositif de Formation Agricole et Rurale du Niger et la mise en place d'un comité de coordination et de suivi de la mise en œuvre des activités du Réseau de Formation Agricole et Rurale (FAR) au Niger présidé par APCA. (iv) l'internalisation des dispositifs d'appui-conseil agricole de SNCA/APCA aux dispositifs publics du conseil ; (v) la Participation aux grands événements d'envergure nationale des rencontres des acteurs du monde rural : Semaine du Paysan et la première Edition de la Semaine de la Petite Irrigation.

A.5. Institutions de formation et de recherche

A.5.1. Institutions de formation

La principale institution de formation rattachée au MAG est l'Institut Pratique de Développement Rural (IPDR) de Kollo.

D'autres structures assurent la formation des cadres du développement rural. Il s'agit du Lycée agricole de Téra, les Instituts privés de Maradi et Matamèye, ainsi que les universités, les IUT et certaines écoles et instituts supérieures privées.

Plusieurs institutions de formation professionnelles et techniques assurent la formation des jeunes à différents niveaux dans le domaine agricole.

A.5.1.2. Institut Pratique de Développement Rural (IPDR)

L'IPDR a été créé en 1933 sous la forme d'une école dénommée « Centre d'Apprentissage Agricole » (CAA) à Kollo. Il a subi plusieurs transformations ayant abouti en 1960 à l'École Pratique d'Agriculture (EPA), en 1968 il devient Institut Pratique de Développement Rural, en 2014, il est érigé en Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Technique (EPCSCT) suivant la Loi n°2014-47 du 16 octobre 2014, modifiant et complétant l'ordonnance n°89-09/PCMS du 23 mars 1989. Le niveau de formation a connu plusieurs évolutions. Ainsi de la formation des moniteurs d'agriculture au moment de sa création, puis des agents techniques en 1968, des conducteurs d'agriculture et des contrôleurs des Eaux et Forêts en 1975, des Techniciens de Développement Rural en 1981 ; l'école forme aujourd'hui les Techniciens Supérieurs du Développement Rural (TSDR).

Les effectifs des élèves et étudiants inscrits pour l'année scolaire 2021/2022 sont répartis ainsi qu'il suit par spécialité.

- Spécialité Agriculture : 158 tous du cycle moyen ;
- Spécialité Eaux et Forêts : 266 du cycle moyen et supérieur ;
- Spécialité Élevage : 112 tous du cycle moyen ;
- Spécialité Génie Rural : 175 tous du cycle moyen ;
- Spécialité Socio Économie : 127 tous du cycle moyen.

Avec 838 élèves et étudiants inscrits en 2021 dans les différents cycles de formation, les capacités d'accueil (450 élèves) et d'hébergement (330 élèves) sont aujourd'hui largement dépassées avec 40 étudiants par classe au lieu de 20 et 5 élèves par chambre au lieu de 2.

Le système d'évaluation en fin d'année selon les textes en la matière de l'Institut se fait de deux manières :

- L'évaluation faite aux élèves en fin de cycle du niveau moyen et supérieur par le jury sur la base de la note de classe et la note de stage ;
- L'examen de certification fait aux étudiants issus des écoles privées de formation agricole de niveau moyen en fin de cycle, en fonction de la note de soutenance et de la note de l'examen.

A l'issue de l'évaluation générale, l'élève en fin de cycle obtient :

- Le diplôme de Technicien Supérieur de Développement Rural (TSDR) pour une moyenne égale ou supérieure à 10/20 ;
- Le diplôme de Technicien de Développement Rural (TDR) pour une moyenne égale ou supérieure à 10/20 ;
- Le Certificat de Technicien de Développement Rural (CTDR) pour une moyenne égale ou supérieure à 8/20.

En fin d'année 2021, au total 199 étudiants ont obtenu le diplôme de l'IPDR dont aucun Technicien Supérieur de Développement Rural, 185 Techniciens de Développement Rural, 13 diplômes d'agents techniques « option eaux et forêts » et 1 diplôme d'agent technique « Elevage ».

A.5.2. Institutions de recherche

En plus des institutions de formation, une institution de recherche est également rattachée au MAG. Il s'agit de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRAN).

PARTIE B : CADRE CONCEPTUEL DE LA REVUE

B.1.Contexte et justification

L'économie du Niger repose principalement sur le secteur rural qui contribue à 40% du PIB et occupe plus de 80% de la population active, avec près de 44% des recettes d'exportation du pays. Conscientes de l'importance de ce secteur les autorités de la 7^{ème} République en ont fait une priorité à travers l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens », qui est la politique nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (SANAD). Cette politique constitue une priorité majeure pour le Niger ; ceci est affirmé aussi bien dans le programme politique du Président de la République du Niger (Programme de la Renaissance Acte I, II et III) que dans le Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2022-2026.

Au cours de l'année 2022, des activités entrant dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action 2021-2025 des programmes stratégiques de l'Initiative 3N, ont été conduites conformément à la programmation annuelle des dépenses contenue dans le PAP 2022. A l'issue de cette mise en œuvre, le MAG a produit un Rapport Annuel de Performance (RAP2022).

C'est dans ce contexte que le MAG organise pour la quatrième année consécutive sa Revue Annuelle Conjointe (RAC 2022).

Il est attendu que cette revue offre une opportunité aux acteurs étatiques et non-étatiques d'interagir, d'exprimer leurs opinions sur les résultats clés et de définir des orientations pour améliorer la performance du sous-secteur de l'agriculture.

B.2.Objectifs et résultats attendus de la revue

L'objectif de la revue est de préparer la contribution du Ministère de l'Agriculture à la revue conjointe 2022 du secteur rural.

Il s'agit d'examiner et d'évaluer les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Projet Annuel de Performance 2022 et d'apprécier la contribution du MAG à l'atteinte des cibles des programmes opérationnels 1 et 2 du Plan d'Action 2021-2025 de l'Initiative 3N.

De manière spécifique, cette revue vise à :

- Évaluer l'application des recommandations/actions de la Revue 2021 ainsi que les mesures prises ;
- Evaluer la performance du sous-secteur en 2021 (réalisations physique et financières, indicateurs, ...);
- Evaluer et analyser le niveau des indicateurs des programmes opérationnels 1 et 2 ;
- Décrire et analyser l'évolution de ces indicateurs par rapport à l'année 2021 ;
- Identifier les forces et les faiblesses du sous-secteur ;
- Evaluer la contribution du sous-secteur agriculture/élevage, des autres acteurs étatiques et non étatiques hors tutelle à la mise en œuvre du Plan d'Action de l'Initiative 3N ;
- Évaluer et analyser les écarts entre les programmations et les réalisations sur la base du PAP et RAP.
- Identifier, analyser et échanger sur les thématiques prioritaires du sous-secteur ;
- Organiser la réunion de dialogue politique avec les partenaires sur des thématiques majeures en vue d'aboutir à la signature d'engagements entre les parties prenantes.

Enfin la revue va permettre d'améliorer l'inclusion de tous les acteurs dans la mise en œuvre des politiques et de renforcer le dialogue et la synergie d'actions dans la conduite des activités.

B.3.Approche méthodologique

L'approche participative a été retenue comme démarche méthodologique afin d'impliquer toutes les structures du MAG, les ONG, le secteur privé, les organisations professionnelles agricoles, les collectivités et les PTF qui participent à la mise en œuvre de l'Initiative 3N.

L'exercice de la revue a été conduit par les Responsables de Programmes et d'Actions, le DEP sous la coordination du Secrétaire Général du MAG.

Le document de la RAC 2022 est élaboré sur la base du RAP 2022 auquel s'ajoutent l'état de mise en œuvre des programmes opérationnels 1 et 2 du plan d'action de l'initiative 3N, suivis et pilotés par le MAG ainsi que les informations collectées sur les réalisations des ANE.

Les principales étapes ayant conduit à l'élaboration du présent document sont résumées comme suit :

- **Phase synthèse documentaire, de collecte ; et d'analyse de données** ayant permis d'obtenir le premier draft du rapport : les différents documents stratégiques et programmatiques ont été passés en revue (PDES 2022-2026, plan d'action I3N 2021-2025, PNSN, revue conjointe SANAD depuis 2017, revue des dépenses publiques, rapports des ministères sectoriels, rapport CAPEG, les rapports annuels des institutions, etc.) afin d'extraire les informations requises.
- **Phase d'enrichissement du rapport** et de préparation de l'atelier lors d'une retraite organisée à Dosso (programme d'activité de Dosso).
- **Phase d'enrichissement et de concertation avec les différents groupes d'acteurs** : des rencontres au niveau du ministère avec institutions sous tutelle du MAG, les OP, le secteur privé et les autres partenaires du secteur (PTF, OSC) ont été organisées. Ces rencontres ont permis de compléter les informations manquantes ou incomplètes et à questionner les participants sur les avancées, les difficultés rencontrées dans le secteur et les réflexions à apporter de manière à obtenir des analyses de qualité.
- **Phase de concertation avec les parties prenantes** : au cours d'un atelier de restitution avec les cadres et structures mise en œuvre du secteur et les Organisations de la société civile, il a été présenté les résultats provisoires de la Revue Conjointe 2022 pour amendement.
- **Phase de finalisation du rapport** de la revue conjointe 2022 et des documents préparatoires : après la tenue de l'atelier de restitution, le rapport de la revue conjointe 2022 a été finalisé. Les TDR permettant de cadrer les communications sur les thématiques prioritaires ont été finalisés.

PARTIE C : PRESENTATION ET ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU MINISTÈRE

C.1. Etat de mise en œuvre des recommandations de la RAC 2021

Les recommandations formulées lors de la RAC 2021 sont contenues dans l'aide-mémoire et sont issues du rapport de la RAC et des communications sur les thématiques majeures. Elles portent sur la gouvernance et le financement du sous-secteur, la formation et l'appui conseil, la mobilisation des eaux et les statistiques agricoles. Il faut noter que certaines recommandations ne s'adressent pas spécifiquement au MAG en particulier celle relative à l'allocation des ressources financières conséquentes au MAG. La présente revue capitalise les recommandations de la RAC 2021, et fait l'état de leur mise en application afin d'éviter leur reconduction.

Tableau 1: Etat de mise en œuvre des recommandations de la RAC 2021

Les tableaux ci-dessous font le point de l'état de mise en œuvre des recommandations.

Recommandations	Etat de mise en œuvre	Observations
Allouer des ressources financières conséquentes au MAG à la hauteur de l'objectif stratégique qui lui a été assigné (Faim zéro)	Partiellement réalisée	Des ressources additionnelles ont été allouées lors du collectif budgétaire
Renforcer les capacités matérielles, techniques et financières de l'ensemble du dispositif de programmation et de suivi-évaluation du sous-secteur	En cours	Dispositif en cours de révision
Mettre en cohérence les différents canevas de rapports et la périodicité de leur production (CIO, CAPEG, PDES, RAP)	En cours	En discussion avec les Ministères et institutions concernés
Instaurer un dialogue avec le Ministère des Finances au regard de la particularité du MAG qui renferme plusieurs projets de développement	En cours	Permanent
Institutionnaliser les missions d'évaluation et de programmation des activités dans toutes les régions en vue de capitaliser la participation du niveau déconcentré et des ANE	En cours	La collecte des données de réalisation des ANE a été réalisé
Renforcer les services techniques en ressources humaines et logistiques	En cours	Dotation des services techniques en logistique. Redéploiement du personnel, affectation des civcards
Accompagner la promotion de l'entrepreneuriat agricole en faveur des jeunes ; facilitation de l'accès au Foncier, au financement (notamment les SFD) et un mécanisme adapté pour l'installation, la formation et le coaching	En cours	En continu (PRECIS, PASEC PARIIS, PPR, FOPAT)
Mettre en place un mécanisme de financement du renforcement des capacités reposant sur le Plan de Formation du ministère	Non réalisé	Mécanisme en réflexion
Accroissement des financements de l'aménagement des terres pour le développement de la promotion de la grande irrigation (réalisation des AHA et de PPP)	En cours	Programme KANDADJI et le MCA
Signer l'aide-mémoire lors de la tenue de la RAC 2021	Réalisé	L'aide-mémoire de la RAC 2021 a été signé séance tenante

C.2.Réalisations du ministère par programme en 2022

C.2.1. Programme 1 : « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »

C.2.1.1. Performance physique/technique du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »

Le Programme gouvernance couvre toutes les activités relatives au pilotage stratégique du ministère, à sa gestion administrative et financière, au suivi et évaluation et à la gestion de son système d'information.

Objectif du programme

L'objectif du programme 1 est d'assurer la coordination, le pilotage stratégique et le renforcement des capacités du ministère et des autres acteurs, l'appui aux écoles de formation et la recherche développement. L'efficacité et l'efficience des programmes qui sont les deux déterminants de la performance du ministère, nécessite en premier lieu une bonne définition claire et opérationnelle de la politique ministérielle et en second lieu une bonne coordination et un suivi dans la mise en œuvre des activités du ministère.

Le programme 1 est structuré en 5 actions qui sont :

- Action 1 : Stratégie et politique agricole du Ministère ;
- Action 2 : Renforcement du système de Suivi et évaluation du Ministère ;
- Action 3 : Amélioration de la gestion des ressources et action sociale ;
- Action 4 : Conseil agricole et recherche développement ;
- Action 5 : Promotion du contrôle et de l'inspection des services

Le programme 1 comporte 4 indicateurs de performance qui sont : le taux d'exécution des marchés publics, le taux d'exécution financière, le taux d'exécution du plan de formation et le ratio d'encadrement (1 conseiller/x producteurs)

Les principales performances enregistrées dans la mise en œuvre des activités du Programme 1 sont les suivantes :

- L'application de la réforme du budget programme ;
- La bonne capacité de mobilisation des ressources financières mises à disposition ;
- Le renforcement des capacités des agents et des producteurs ;
- Le développement des innovations agricoles ;
- La diffusion de technologies générées par la recherche ;
- La mise en œuvre des réformes.

L'élaboration des différents documents programmatiques dans les délais impartis et l'effectivité du dialogue de gestion ont permis la bonne mise en œuvre des ressources libérées.

Le nombre de cadres formés sur diverses thématiques s'élève à **1296**.

Les structures comme l'IPDR, le HCME, la DS, l'OIT, PAM, les différents partenariats bilatéraux, les projets et programmes ont contribué à l'atteinte des résultats sur le renforcement des capacités des agents et le développement des ressources humaines. La DAC/POR, le RECA/CRA, l'APCA ont également contribué au renforcement des capacités des producteurs à travers plusieurs sessions de formation.

Dans le domaine de la recherche et le développement, on note des innovations Agricoles et la génération de technologies au niveau de l'INRAN.

La mise en œuvre du programme 1 a aussi permis d'améliorer la coordination, l'élaboration des plans d'action opérationnels, la production des données fiables, l'exécution des marchés publics, la réalisation des audits internes (3 réalisés sur 2 prévus dans l'année). Le suivi et la visibilité du secteur, l'information et la communication est assurée par la DADII/RP. Les principales activités menées sont :

- L'organisation du SAHEL (612 exposants de divers produits, 183 802 visiteurs en 6 jours, 20 508 008 550 F CFA de chiffre d'affaires, 54 prix octroyés dont cinq grands lauréats) et du FESTIMIL (février 2022) à travers les réunions préparatoires des deux événements, la production des supports de communication, la couverture médiatique, la presse en ligne, le rapportage (Activités réalisée avec l'appui des partenaires du Ministère) ;
- L'organisation du Salon Africain de l'Irrigation et du Drainage (SAFID) ;
- Archivage physique de la documentation conservée dans la bibliothèque de la Direction DAIID/RP ;
- Archivages électroniques d'une partie du fonds d'archives et des documents monographiques produits ou reçus par le Ministère ;
- Edition et diffusion du bulletin trimestriel "Makiayi da Manomi" numéro 006 de 2022 ;
- Formation en techniques d'archivage et numérisation des agents de la DADII/RP budget national et l'appui du projet Promap ;
- Mise en formation de deux secrétaires de direction en science et technique de l'information et de la documentation.

Par action on peut citer les réalisations suivantes :

Action 1 « Conception et pilotage de la politique du ministère » : Les deux indicateurs suivis sont, le taux de réalisation d'audits internes programmés (Programmé 2, réalisées 3 avec un taux de réalisation de 150%) et, le Nombre de politique et stratégie formulées et/ou actualisées (SNDR a été réalisée).

Action 2 « Gestion des systèmes d'informations du ministère » : pour l'indicateur Nombre d'ateliers de validation des données, les deux (2) prévus annuellement ont été réalisés (100% de réalisation). Quant à l'indicateur « Nombre de bases de données centralisées, diffusées ou créées », deux (2) ont été prévues annuellement et sont déjà réalisées soit un taux de réalisation de 100 %.

Action 3 « Planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du ministère » : les deux (2) documents programmatiques prévus annuellement (DPPD 2023-2025 et PAP 2023) ont été produits et validés, il faut noter que le RAP 2022 a été également validé.

Quant aux réalisations concernant l'indicateur « nombre de missions de suivi et évaluation effectuées » toutes les missions programmées ont été réalisées.

Action 4 « Gestion des ressources et action sociale » : Le taux de réalisation financière du Ministère est de 95,43% par rapport aux ressources propres libérées pour une prévision annuelle de **90%**.

Les mises à jour des états nominatifs sont régulièrement effectuées, le taux d'exécution des marchés publics est de **90% (BN)**.

Enfin le nombre d'agents formés est de **1296** sur une prévision annuelle de 15% dans le plan de formation (**2252** agents).

Action 5 « Mise en œuvre du Système National de Conseil Agricole et la recherche »

Le nombre des producteurs ruraux encadrés par le RECA (**30 958** producteurs formés et suivis), la DACPOR (**2778** producteurs), FOPAT (**100** producteurs), autres projets (**33 664**) et a atteint **67 500** producteurs.

Les réalisations effectuées en 2022 par l'INRAN sont entre autres :

- 37 technologies diffusées, 36 formations dispensées pour 710 producteurs et ou agents d'appui conseil et des partenaires de la recherche ;
- 329 missions de recherche ou de renforcement de capacités des acteurs et 42 missions à l'étranger pour le renforcement des capacités des cadres de la recherche agronomique ;
- Discussions et signature de 9 conventions de partenariat de R&D avec les projets, ONG et autres institutions (PRESIBALT, WHH, ICBA, SWEET PATATO, TARSPRO, PPR, CROP4HD, REDSAACC, CSAT) ;
- Homologation de nouvelles variétés : dossiers pour homologation de 14 variétés ou espèces végétales : Mil (2), Arachide (3), Riz (3), niébé (6).
- Enfin, on peut noter une production totale toutes les spéculations confondues, de 2465 kg de semences.

Tableau 2 : Indicateurs de réalisation physique/technique du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année 2022				Année 2023
				Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Progrès	Prévision
Action 1 : Conception et pilotage de la politique du ministère	Objectif 1 : Améliorer le pilotage stratégique du ministère	Indicateur 1.1 : Taux de réalisation d'audits internes programmés	Taux	2021	500%	2	3	150%		100%
		Indicateur 1.2 : Nombre de politique et stratégie formulé et/ou actualisé	Nombre	2021	2	ND	1			1
Action 2 : Gestion des systèmes d'informations du ministère	Objectif 2 : Produire des données fiables et accessible	Indicateur 2.1 : Nombre d'atelier de validation des données	Nombre	2021	4	2	2	100%		2
		Indicateur 2.2 : Nombre de bases de données centralisées, diffusées ou créées	Nombre	2021	5	2	2	100%		2
Action 3 : Planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du ministère	Objectif 3 : Elaborer les documents de programmation et assurer le rapportage des activités réalisées dans le cadre du budget programme	Indicateur 3.1 : Nombre de documents programmatiques validés	Nombre	2021	2	2	3	150%		3
		Indicateur 3.2 : Nombre de missions de suivi et évaluation effectuées	Nombre	2021	4	10	10	100%		10
Action 4 : Gestion des ressources et action sociale	Objectif 4 : Renforcer les capacités du ministère	Indicateur 4.1 : Taux d'exécution financière	Taux	2021	75%	90%	95,43%	106%		90%
		Indicateur 4.2 : Réalisation du plan de formation	Nombre	2021	1	15%	8,63%	58%		25%
		Indicateur 4.3 : Mises à jour des états nominatifs	Effectivité des mises à jour	2021	100%	100%	100%	100%		100%
		Indicateur 4.4 : Taux d'exécution des marchés publics	Taux	2021	55%	75%	90%	120 %		90%

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année 2022				Année 2023
				Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Progrès	Prévision
		Indicateur 4.5: Nombre d'agents formés	Nombre	2021	2252	1277	1296	101,49%		ND
Action 5 : Mise en œuvre du Système National de Conseil Agricole et la recherche	Objectif 5 : Renforcer les capacités des acteurs	Indicateur 5.1: Ratios d'encadrement (Nombre de conseillers par producteurs)	Ratio	2021	1/900	1/700	1/900			1/900
		Indicateur 5.2: Nombre des producteurs ruraux encadrés	Nombre	2021	7616	1280	2778	217,03%		1280
		Indicateur 5.3: Nombre de technologies générées	Nombre	2021	54	ND	52			ND
		Indicateur 5.4: Nombre de technologies diffusées	Nombre	2021	54	ND	52			ND

C.2.1.2. Performance financière du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »

L'analyse de la performance financière du programme fait ressortir une augmentation de 3,85 % du budget 2022 par rapport à 2021.

Le taux d'exécution financière du programme 1 est de 95,57% avec des disparités au niveau des différentes catégories des dépenses (100% pour le personnel ; 99,89% pour les biens et services ; 91,28% pour les transferts ; 98,29% pour les investissements). Aucun report de crédit n'a été effectué.

On constate ainsi que toutes les catégories de dépenses ont été exécutées à plus de 90%.

Il faut noter que les dépenses de transferts ont le plus faible taux d'exécution (91,28%) entrant ainsi des arriérés de salaires des établissements publics.

Le budget initial alloué au Programme Pilotage et Administration du Ministère en 2022 s'élève à **4 911 095 294 FCFA** (y compris les dépenses du personnel et les apports extérieurs des projets, programmes et aides budgétaires). Ce budget n'a pas connu de variation suite à l'adoption de la loi rectificative. Le budget de ce programme représente **5,40%** du budget global du Ministère de l'Agriculture (**111 502 543 108 F CFA**).

En déduisant les apports des projets, la part des ressources internes du programme 1 est de **4 411 095 294 F CFA** soit **3,95%** du budget global du MAG contre **4 241 193 826 F CFA** en 2021 soit une augmentation de **3,85%** (169 901 468 FCFA).

Le taux global d'ordonnement de crédit est de **88,63 %** du budget total du programme tandis qu'il est de 92,23% des crédits libérés. Ce taux est satisfaisant malgré qu'il ne tienne pas compte de l'ordonnement des crédits délégués.

Le taux global de libération des crédits du programme est de **95,92%** alors que le taux de libération des investissements a atteint 99,99%.

Le taux global de consommation des crédits du programme par rapport à la libération est satisfaisant (99,63%). Il est surtout dû à la proactivité des services.

▪ **Financement du programme1« Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »**

Les crédits initiaux et finaux du programme 1 s'élèvent à **4 911 095 294 Francs CFA** aucune variation n'est enregistrée suite à la loi rectificative intervenue en octobre 2022.

Tableau 2 : Situation des crédits alloués au Programme1

Catégorie de crédit	Crédit voté 2022			Taux de variation	Crédit voté en 2023
	Crédit initial	Crédit final	Variation		
Total	4 911 095 294	4 911 095 294	0	0%	4 446 270 400
Personnel	961 391 881	961 391 881	0	0%	990 233 638
Biens et services	646 783 809	646 783 809	0	0%	594 481 979
Transferts	2 289 335 547	2 289 335 547	0	0%	2 259 392 605
Investissement total	1 013 584 057	1 013 584 057	0	0%	602 162 178
<i>Ressources propres</i>	<i>513 584 057</i>	<i>513 584 057</i>	0	0%	<i>316 961 550</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>500 000 000</i>	<i>500 000 000</i>	0	0%	<i>285 200 628</i>

▪ **Exécution financière du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère » (Tableau 3)**

La performance financière du programme 1 est analysée à travers principalement l'allocation des crédits et l'exécution budgétaire au titre de l'année 2022.

Sur un budget de **4 911 095 294 F CFA** pour le programme1 en 2022, le taux de libération est de **95,92%**, celui de l'engagement est de **95,57%**, enfin celui l'ordonnancement est **de 88,63%**.

Pour les dépenses du personnel, le taux de libération, d'engagement et d'ordonnancement est de **100%**.

Les crédits de biens et services ont été libérés et engagés à **99,63%** et ordonnancés à **88, 80%**.

Les crédits de transferts ont été libérés et engagés à **91,28%** et ordonnancés à **90,63%**.

Quant aux crédits d'investissement, ils ont été libérés à **100%**, engagés à **98,29%** et ordonnancés à **73,63%** contre **69,97%** en 2021.

En ce qui concerne le projet FOPAT, le seul rattaché au programme, on considère que la totalité de ses crédits votés a été libérée. La majorité du financement du programme (90%) provient des ressources propres.

Les crédits de transfert sont affectés à des institutions rattachées au programme 1, chacune de ces structures contribue au développement de la production agricole, respectivement à travers : la politique foncière, la formation des agents et des producteurs, la recherche et l'appui conseil.

Les crédits de transfert votés du programme s'élèvent à **2 289 335 547 FCFA** et répartissent comme suit : 1 939 787 055 FCFA pour l'INRAN, 136 500 000 FCFA pour l'IPDR de Kollo, 165 048 492 FCFA pour l'APCA, 32 000 000 pour les OP, 10 000 000 pour le SP/CNCR et 6 000 000 F CFA pour le SP/CONACILSS.

Les crédits destinés à la recherche représentent 84,73% des crédits de transfert et 39,49% de l'ensemble des crédits du programme en dépassant de loin les crédits d'investissement (ressources propres et extérieures compte tenu de l'importance de la recherche dans l'atteinte des objectifs de la politique agricole).

Tableau 3 : Situation des crédits de paiement consommés du Programme 1

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de variation du crédit voté	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(5)=(2)-(1)/(1)	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
Total	4 911 095 294	4 911 095 294	4 710 825 245	4 693 482 339	4 352 800 313	0 %	95,92%	95,57%	88,63%
Personnel	961 391 881	961 391 881	961 391 881	961 391 881	961 391 881	0 %	100 %	100 %	100 %
Biens et services	646 783 809	646 783 809	646 087 567	646 040 655	569 673 705	0 %	99,89%	99,89%	88,08%
Transferts	2 289 335 547	2 289 335 547	2 089 799 421	2 089 798 446	2 075 481 446	0 %	91,28%	91,28%	90,66%
Investissement total	1 013 584 057	1 013 584 057	1 013 546 376	996 251 357	746 253 281	0 %	100 %	98,29%	73,63%
<i>Ressources propres</i>	<i>513 584 057</i>	<i>513 584 057</i>	<i>513 546 376</i>	<i>513 543 402</i>	<i>263 545 326</i>	<i>0 %</i>	<i>99,99%</i>	<i>99,99%</i>	<i>51,31%</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>500 000 000</i>	<i>500 000 000</i>	<i>500 000 000</i>	<i>482 707 955</i>	<i>482 707 955</i>	<i>0 %</i>	<i>100 %</i>	<i>96,54%</i>	<i>96,54%</i>
<i>Projet FOPAT</i>	<i>500 000 0</i>	<i>500 000 000</i>	<i>500 000 000</i>	<i>482 707 955</i>	<i>482 707 955</i>	<i>0 %</i>	<i>100 %</i>	<i>96,54%</i>	<i>96,54%</i>

C.2.2. Programme 2 : « Promotion des chaînes de valeur agricoles et résilience »

C.2.2.1. Performance physique/technique du programme 2

L'objectif du programme est de contribuer à l'accroissement, la diversification et la valorisation des productions agricoles ainsi que l'amélioration de la résilience des populations.

Le programme 2 est structuré en 5 actions :

Action 1 : « Promotion des plateformes de service d'appui aux producteurs »

L'indicateur suivi pour l'action 1 est le nombre de Maisons du Paysan opérationnelles dont la cible 2022 est de 21,89% de communes couvertes. Le résultat obtenu est de 15,84%, soit 42 communes. Par ailleurs, l'objectif de rendre fonctionnelles 20 MP à travers divers appuis a été atteint à 100%.

Action 2 : « Formation, vulgarisation, appui-conseil agricole »

Les indicateurs suivis pour cette action sont le nombre de CEAP (champs école agropastoraux) conduits et le nombre de producteurs formés et ou conseillés.

Au cours de cette année, 686 CEAP ont été mis en place et conduits sur une prévision de 500, soit un taux de réalisation de 137,2%. Le nombre de producteurs formés et/ou conseillés s'élèvent à 70 688 sur 35 000 producteurs prévus soit 202% de réalisation Il s'agit de 2 560 producteurs formés sur ressources propres de l'Etat dans le cadre des CEAP, 544 producteurs par le PASVA, 84 par le FSRP et 67 500 par RECA, DAC/POR, FOPAT et autres projets.

Action 3 : « Promotion des filières et chaînes de valeur agricoles »

Les résultats de l'action 3 portent principalement sur trois (3) indicateurs. Il s'agit de :

- La production des cultures céréalières pluviales ;
- La production des cultures de rente pluviales ;
- La production des cultures horticoles en équivalent céréalier.

Les cibles de l'année 2022 de ces indicateurs sont respectivement de 6 359 642 tonnes, 4 117 609 tonnes et 1 150 049 tonnes en équivalent céréalier.

- a) Concernant la production des cultures céréalières, il est obtenu 5 923 162 tonnes soit un taux de réalisation de 93,14 %. On constate que cette production correspond à une augmentation de 69,34% par rapport à la production céréalière pluviale de 2021 et de 12,26% par rapport à la moyenne des (5) dernières années. Les résultats définitifs des cultures céréalières sont répartis comme suit :
- 3 656 958 tonnes pour le mil ;
 - 2 100 697 tonnes pour le sorgho ;
 - 9 333 tonnes pour le maïs ;
 - 6 050 tonnes pour le fonio ;
 - 5 702 tonnes pour le blé ;
 - 50 796 tonnes pour le riz pluvial et
 - 93 626 tonnes pour le riz des périmètres de l'ONAHA soit 144 422 tonnes de riz.

Encadré : Bilan céréalier brut 2022

Le bilan céréalier brut est calculé sur la base de la production nette disponible de toutes les céréales confondues et les besoins de consommation de la population.

La balance entre la production céréalière (mil, sorgho, maïs, fonio, blé et riz) nette établie à **5 004 663 tonnes** et les besoins de consommation pour ces 6 cultures, estimés à **5147 215 tonnes**, dégage un **déficit céréalier brut de 142 552 tonnes**.

Malgré la bonne production, le bilan céréalier brut est déficitaire du fait des productions du riz et du blé qui n'arrivent pas à couvrir les besoins des populations en ces deux céréales. Le Niger va encore importer du riz et du blé pour pouvoir couvrir les besoins de la population.

- b) S'agissant des cultures pluviales de rente, la cible attendue est de 4 117 609 tonnes, la production obtenue est de 3 887 466 tonnes, soit un taux de réalisation de 94,41%. Par rapport à 2021, le taux d'accroissement est de 58,81% et 31,10% par rapport à la moyenne des cinq (5) dernières années. Les résultats de la campagne agricole d'hivernage 2022 concernant les cultures de rente se répartissent comme suit :
- ✓ 2 865 884 tonnes pour le niébé ;
 - ✓ 670 613 tonnes pour l'arachide ;
 - ✓ 104 088 tonnes pour le sésame ;
 - ✓ 77 864 tonnes pour le souchet ;
 - ✓ 61 753 tonnes pour le voandzou ;
 - ✓ 107 264 tonnes pour l'oseille.
- c) En ce qui concerne les productions des cultures horticoles, ce sont 1 147 645 tonnes en équivalent céréalier (E.C) qui ont été produites sur une prévision de 1 150 049 tonnes, soit 99,8% de la cible. La répartition de ces productions est la suivante :
- 153 813,18 tonnes E.C pour les céréales (blé, maïs, sorgho et riz) en irrigué ;
 - 32558,25 tonnes E.C pour les épices et stimulants ;
 - 399 426,18 tonnes E.C pour les légumineuses ;
 - 1 999,52 tonnes E.C pour les oléagineux ;
 - 52 370,86 tonnes E.C pour les plantes à sucre ;
 - 481 163,32 tonnes E.C pour les tubercules et
 - 675,54 tonnes E.C pour les autres cultures.
- d) Concernant l'indicateur « Nombre de chaînes de valeurs de produits agricoles appuyées », 2 chaînes ont été appuyées. Il s'agit de :
- la chaîne de valeur riz qui a bénéficié d'un appui dans le cadre de l'exécution du programme riz à travers l'élaboration de la stratégie de développement de la riziculture adoptée par décret 2022-123/PRN/MAG du 11 février 2022 et les activités du projet régional de développement de la chaîne de valeur filière Riz (RRVCDP) financé par la BID ;
 - la chaîne de valeur Oignon, dans le cadre de la démarche qualité, l'oignon a bénéficié d'un label indication géographique avec le violet de Galmi auprès de l'OAPI depuis décembre 2021. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce label, il est prévu une assistance technique du CIRAD pour un accompagnement des acteurs sur la structuration de leur organisation, leur Cahier de Charges (CdC), le système de tri, calibrage, de contrôle et d'emballage. Le financement est assuré par l'AFD à travers le projet facilité IG.

Action 4 : « Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle »

Les indicateurs suivis pour cette action portent sur le nombre de jeunes entrepreneurs agricoles appuyés et le nombre de ménages vulnérables appuyés en intrants agricoles.

Concernant le 1^{er} indicateur, l'information sur le nombre de jeunes entrepreneurs agricoles appuyés n'est pas disponible, une enquête spécifique est nécessaire pour déterminer la situation de référence.

En ce qui concerne le second indicateur, 968 088 ménages vulnérables ont été appuyés en semences de variétés améliorées au titre de 2022 sur une prévision de 142 000 soit un taux couverture de 681,75%. Ce taux important de réalisation s'explique par l'appui exceptionnel du gouvernement pour accompagner les producteurs compte tenu des résultats médiocres enregistrés en fin de campagne pluviale 2021.

L'indicateur de résilience a été également pris en compte dans les travaux du groupe thématique Climat-Agriculture et Sécurité Alimentaire du Cadre National des Services Climatologiques (CNSC) du Niger sous le lead de la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) avec l'appui de certains partenaires (PAM, PNUD) autour des thématiques relatives aux activités agrosylvopastorales et halieutiques. Cinq (5) bulletins thématiques sont élaborés et diffusés à travers les médias, les sites Web, au titre de l'année 2022 auprès des Ministères techniques, des PTF, ONG, des Services Techniques Déconcentrés (STD), des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), édités et diffusés sur les thèmes suivants :

- Mesures d'adaptation face aux prévisions saisonnières 2022 ;
- Evolution de la campagne agro-sylvo-pastorale au 31 juillet 2022 ;
- Evolution de la campagne agro-sylvo-pastorale au 31 août 2022 (préparatifs de la campagne irriguée) ;
- Evolution de la campagne agro-sylvo-pastorale au 30 septembre 2022 (Evolution de la campagne irriguée) ;
- Bilan provisoire de la campagne agrosylvopastorale.

Action 5 : « Défense des cultures »

La lutte phytosanitaire se résume au contrôle des ravageurs des cultures et la surveillance du Criquet pèlerin dans ses zones de reproduction et/ou de grégarisation.

En ce qui concerne le contrôle des ravageurs des cultures, l'année 2022 a été caractérisée par une pression phytosanitaire relativement faible par rapport l'année précédente (153 167 ha déclarés infestés contre 157 027,5 ha en 2021).

Pendant la campagne des cultures pluviales, 134 438 ha ont été traités sur les 153 167 ha déclarés infestés tous ravageurs confondus, soit un taux de couverture de 87,77 %. Les quantités de pesticides utilisées sont de l'ordre de 97 724,5 litres. Les principaux ravageurs enregistrés sont par ordre d'importance : les sauteriaux (88 314 ha traités sur 101 101 ha déclarés infestés soit un taux de couverture de 87,29 %), suivis des insectes floricoles (32 114 ha traités contre 36 183 ha déclarés infestés soit 88,75 % de taux de couverture) et autres ravageurs qui comprend les pucerons, les punaises, les chenilles défoliatrices (12 908,5 ha traités contre 14 821 ha déclarés infestés soit un taux de couverture de 87,09 %). Des lâchers de *Habrobracon hebetor* (ennemi naturel de la chenille mineuse de l'épi (*Heliochilus albipunctella*)) ont été effectués dans toutes les régions du pays (exception faite de celle d'Agadez) ce qui a permis de protéger 2 709 717 ha de mil.

Aussi, quinze (15) bulletins phytosanitaires décennaires ont été édités et diffusés sur les opérations de lutte coordonnées par la DGPV dans le but d'informer les décideurs et les partenaires techniques et financiers.

Pendant la campagne des cultures irriguées, **23 371,3 ha** ont été déclarés infestés dont **18 983 ha** traités soit un taux de couverture de **81,22%**. Six (6) bulletins phytosanitaires mensuels ont été édités et diffusés.

Des activités de renforcement de capacités des techniciens et des producteurs ont été conduites au cours de cette année 2022. L'objectif étant de rendre ces derniers plus opérationnels pour mener des opérations de lutte efficaces et efficaces contre les ravageurs des cultures, la surveillance phytosanitaire du territoire national pour le commerce interne et international des produits phytosanitaires et agroalimentaires. C'est ainsi que :

- 192 cadres de la Protection des Végétaux ont été formés courant 2022 sur les thématiques en lien avec la protection des cultures financées par l'Etat et ses partenaires tels que : la FAO, le PIMELAN, SyrMAO, FSRP ;
- 660 brigadiers phytosanitaires ont été formés dont 150 brigadiers sur fonds propres de l'Etat, 200 brigadiers par le ProDAF et 310 brigadiers en cours de formation par le PAM ;
- La DGPV a participé à six ateliers régionaux avec l'appui des partenaires tels que : le CNUCED, SyrMAO et la CEDEAO.

En ce qui concerne la lutte contre le Criquet pèlerin, la situation a été relativement calme sur l'ensemble de ses aires de reproduction estivale et de grégarisation ainsi que dans le Sahel des pâturages. Toutefois, les opérations de prospections menées dans le Sahel des pâturages, le Termît, le Ténéré, le Tamesna et l'Aïr au cours de cette année ont permis d'observer des individus isolés immatures et matures, des ailés solitaires en accouplement/ponte ainsi que des larves solitaires en août et septembre.

Les prospections d'octobre à décembre, ont relevé la formation de petits groupes d'individus et de solitaires immatures et matures observés au niveau de quelques sites dans le Termît. Dans le Tamesna, il a été observé des individus solitaires matures et immatures, des groupes d'ailés immatures et des larves solitaires de stades 3 et 4 (L3 et L4) à de faibles densités. Dans le nord Aïr on a noté la présence d'ailés solitaires isolés matures, immatures et de larves solitaires aux stades L3 et L4.

Les quantités de pesticides acquises sur fonds propres de l'Etat sont de 10 000 litres correspondant à la prévision soit un taux de 100%.

Six véhicules tout terrain dont 4 Pick up de prospection lutte et deux SW de coordination et supervision ont également été acquis par le CNLA sur financement du Budget National ;

Relativement au renforcement des capacités, 39 agents ont été formés sur une prévision de 59 soit un taux de réalisation de 66,10%. Cet écart est dû à l'insuffisance des ressources par rapport aux prévisions pour cette activité.

Information/Sensibilisation des responsables communaux, communautaires, autres leaders d'opinions, brigadiers phytosanitaires et producteurs sur les risques liés aux traitements chimiques et les mesures de sécurité : 826 acteurs ont été sensibilisés dans 28 communes des régions de Dosso, Tillabéri, Tahoua, Maradi et Zinder avec l'appui du PASEC.

Au cours de cette année, Le CNLA a participé à six ateliers/réunions régionaux avec l'appui de la Commission de Lutte Contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO).

Tableau 4 : Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme 2

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année 2022				Prévision Année 2023
				Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Progrès	
Action 1 : Promotion des Plateformes de Services	Opérationnaliser les Maisons du paysan	Nombre de Maisons du Paysan fonctionnelles	Nbre	2020	38	20	20	100		58
Action 2 : Formation, Vulgarisation, Appui-conseil agricole	Disséminer les techniques, technologies et innovations pour l'amélioration de la productivité et le développement des chaînes de valeur agricoles	Nombre de producteurs formés et ou conseillés	Nbre	2020	30 200	35 000	70 688	201,96		35 000
		Nombre de champs écoles agropastoraux conduits	Nbre	2020	618	500	686	137,2		500
Action 3 : Promotion des filières et Chaines des Valeurs agricoles	Accroître et valoriser les productions agricoles	Productions céréalières pluviales	Tonnes	2020	5 768 383	6 359 642	5 923 162	93,14		6 677 624
		Productions des cultures de rente pluviales	Tonnes	2020	3 734 793	4 117 609	3 887 466	94,41		4 323 490
		Productions des cultures horticoles en équivalent céréalier	Tonnes	2020	950 453	1 150 049	1 147 645	99,79		1 265 054
		Nombre de chaînes de valeurs de produits agricoles appuyées	Nbre	2020	1	4	2	50		4
Action 4 : Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	Contribuer à la prévention et à l'adaptation aux chocs liés aux aléas et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	Nombre de ménages vulnérables appuyés en intrants agricoles	Nbre	2020	164 800	142 000	968 088	681,75		142 000
		Nombre de jeunes entrepreneurs agricoles accompagnés	Nbre	2020	ND	800	ND			800
Action 5 : Défense des cultures	Assurer la protection phytosanitaire du territoire	Taux de couverture des superficies infestées	%	2020	76,8	81	87,77	108,36		83
		Superficies prospectées (Criquet pèlerin)	Ha	2020	116 866	216 000	40 270	18,64		180 000

Sources : Rapport CAPEG/ MAG, PAP 2022/ MAG, Rapport cultures irriguées et pluviales DS/MAG

NB : la CLCPRO a fixé au Niger, pays de la ligne de front 216 000 ha à prospecter chaque année, le CNLA a ramené cet objectif à 180 000 ha en le liant à sa capacité réelle.

C.2.2.2 Performance financière du programme « Promotion des chaînes de valeur agricoles et résilience »

L'analyse de la performance financière du programme est conduite à travers l'analyse du financement du programme et l'analyse de l'exécution financière.

Tableau 5 : Situation des crédits alloués au programme 2 en F CFA et %

Catégorie de crédit	Crédit voté 2022			Taux de variation	Crédit voté en 2023
	Crédit initial	Crédit final	Variation		
Total	7 255 754 547	7 255 754 547	0	0%	39 866 045 199
Personnel	1 855 844 835	1 855 844 835	0	0%	1 911 520 180
Biens et services	1 744 703 441	1 744 703 441	0	0%	1 603 618 921
Transferts	647 040 462	647 040 462	0	0%	594 717 878
Investissement total	3 008 165 809	3 008 165 809	0	0%	35 756 188 220
<i>Ressources propres</i>	<i>3 008 165 809</i>	<i>3 008 165 809</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>2 948 566 915</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>32 807 621 305</i>

Le coût global de financement du Programme 2 voté par la loi des finances pour l'année 2022 s'élève à **7 255 754 547 F CFA** entièrement sur ressources propres.

La répartition du crédit disponible (**7 255 754 547 FCFA**) se présente comme suit : Personnel (25,58%) ; Biens et services (24,05%) ; Transferts (8,92%) et investissements (41,46%) entièrement sur ressources propres.

Les crédits de transfert sont affectés à 3 institutions rattachées au programme 2. Chacune de ces structures contribue au développement des productions végétales, respectivement à travers : la fabrication des matériels agricoles (AFMA), la surveillance des aires de reproduction et de grégarisation du criquet pèlerin (CNLA), l'approvisionnement en intrants et matériels agricoles (CAIMA). Les crédits de transfert votés (647 040 462 FCFA) se répartissent comme suit : 27 040 462 FCFA pour l'AFMA, 120 000 000 FCFA pour le CNLA et 500 000 000 F CFA pour la CAIMA.

Au plan de l'exécution financière, le taux de libération des crédits est de 79,00 % avec un taux d'engagement de 78,28% et un taux d'ordonnancement de 70,69 %.

Les investissements ont été libérés à 61,62% et consommés à hauteur de 51,59% entièrement sur ressources propres.

Les crédits de biens et services ont été libérés à **83,53%** et ordonnancés à **69,20%**.

Quant aux crédits de transferts, ils ont été libérés et consommés à hauteur de **87,32%**.

Tableau 6 : Situation des crédits de paiement consommés du programme 2 en FCFA et %

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de variation du crédit voté	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(5)=(2)-(1)/(1)	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
Total	7 255 754 547	7 255 754 547	5 731 805 445	5 679 629 173	5 128 846 324	0%	79%	78,28%	70,69%
Personnel	1 855 844 835	1 855 844 835	1 855 844 835	1 804 543 595	1 804 543 595	0%	100%	97,24%	97,24%
Biens et services	1 744 703 441	1 744 703 441	1 457 300 643	1 457 200 691	1 207 285 358	0%	83,53%	83,52%	69,20%
Transferts	647 040 462	647 040 462	565 003 188	565 003 188	565 003 188	0%	87,32%	87,32%	87,32%
Investissement total	3 008 165 809	3 008 165 809	1 853 656 779	1 852 881 699	1 552 014 183	0%	61,62%	61,60%	51,59%
<i>Ressources propres</i>	<i>3 008 165 809</i>	<i>3 008 165 809</i>	<i>1 853 656 779</i>	<i>1 852 881 699</i>	<i>1 552 014 183</i>	<i>0%</i>	<i>61,62%</i>	<i>61,60%</i>	<i>51,59%</i>

NB: Les forts taux d'exécution financière sont dus à la prise en compte des PTBA des projets qui pour la plupart dépassent les inscriptions budgétaires.

C.2.3. Programme 3 : « Maitrise de l'eau et Equipements Ruraux Agricoles »

C.2.3.1 Performance physique/technique du programme

Le Programme « **Maitrise de l'Eau et Equipements Ruraux Agricoles** » en cohérence avec les autres programmes couvre les domaines de la mobilisation des eaux, de l'irrigation, de la protection du capital productif et des équipements ruraux agricoles pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations par l'accroissement des productions sous irrigation.

Il contribue à la mise en œuvre des activités inscrites dans le programme stratégique 1 (PS1) de l'Initiative 3N « mobilisation des eaux pour les productions agro sylvo pastorales et halieutiques », plus spécifiquement le Programme Opérationnel 1 (PO1) *Accroissement et Diversification des Productions sous Irrigation*.

L'objectif du programme est de contribuer durablement à l'accroissement des revenus des producteurs, à travers le développement des cultures irriguées.

Il s'agit de contribuer à la sécurité alimentaire à travers :

- la mobilisation des eaux de ruissellement et souterraine ;
- l'aménagement et la protection des terres pour le développement de l'irrigation ;
- le désenclavement des zones de production ;
- la réalisation des infrastructures de stockage, de commercialisation, de conservation et de transformation ;
- le renforcement des capacités professionnelle et technique des acteurs
- la contribution à la sécurisation du foncier irrigué/irrigable.

L'objectif global du programme est de porter les superficies irriguées et en décrue à 356 110 ha en 2025.

Au 31 décembre 2022, la superficie équipée pour mise en valeur est de **288 082,83 ha** dont 34 640 ha sur les AHAs et 253 442,83 ha en petite irrigation (y compris la décrue), **ce qui représente 80,90 % des prévisions au-delà de la cible du PAP qui est de 272 879 ha.**

Ce taux a accusé une progression d'environ 5,7% sur la réalisation 2021 qui était de 75,2% mais reste en deçà du taux attendu qui est de 13,6%. Cette situation s'explique par :

- le retard de libération des crédits d'investissement en 2022, ce qui a surtout retardé la mise en œuvre des projets car les contreparties n'étaient pas disponibles ;
- la lenteur dans l'exécution des travaux avec les entreprises du fait de leur faible capacité et manque d'organisation.

Au cours de cette campagne, le volume d'eau mobilisé au niveau des ouvrages est estimé à 11,94 millions de m³ soit un cumul de plus de **75,15 millions m³.**

Dans le cadre du collectif budgétaire, 2040 groupes moto pompes ont été acquis et mis à la disposition des producteurs dans le cadre de l'appui à la filière oignon pour un montant de 525 millions de F CFA.

Tableau 7 : Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme 3

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année 2022				Année prévision 2023
				Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Progrès	
Action 1 : Aménagements hydro agricoles et protection des sols	Accroître les superficies sous irrigation et protéger les bassins versants	Superficies aménagées en grande irrigation	ha	2020	ND	3 000	0	0		3 000
		Superficie d'aménagement hydro agricole réhabilitée	ha	2020	514	2 500	8 193,37	327,73%		2 500
		Superficies aménagées en petite irrigation	ha	2020	865	10 000	2 443,83	24,44%		10 000
		Superficies réhabilitées/ confortées en petite irrigation	ha	2020	3 128	4 000	6 440,60	161%		4 000
		Superficie de décrue disponible	ha	2020	118 400	20 000	35 200	176%		20 000
		Superficie de bassin versant traitée	ha	2020	ND	1 000	2120	212%		20 000
Action 2 : Mobilisation des eaux	Accroître la disponibilité en eaux pour l'irrigation	Nombre d'ouvrages réalisés	Nbre	2020	2	96	100	104%		76
		Nombre d'ouvrages réhabilités/ confortés	Nbre	2020	14	12	5	41,6%		12
Action 3 : Infrastructures et Equipements Ruraux	Contribuer à la valorisation et l'écoulement des produits agricoles	Linéaire de nouvelles pistes réalisée	Km	2020	1 396	70	114,225	163,18%		70
		Linéaire de nouvelles pistes réhabilitées	Km	2020	1 396	70	62,12	88,74		70
	Réalisation des unités de valorisation des produits agricoles	Nombre d'unités réalisées	U	2020	ND					10

Sources : Rapport CAPEG 2022/ MAG, PAP 2022/ MAG

C.2.3.2 Performance financière du Programme 3

La performance financière du programme 3 est analysée à travers principalement l'allocation des crédits et l'exécution budgétaire au titre de l'année 2022.

Les Tableaux 8 et 9 donnent l'exécution financière du **programme 3** « maîtrise de l'eau et équipement ruraux agricole »

Tableau 8 : Situation des crédits alloués au programme 3 en FCFA et en %

Catégorie de crédit	Crédit voté 2022			Taux de variation	Crédit voté en 2023
	Crédit initial	Crédit final	Variation		
Total	3 202 046 668	3 202 046 668	0	0%	27 776 309 492
Personnel	1 855 844 835	1 855 844 835	0	0%	1 911 520 180
Biens et services	158 652 308	158 652 308	0	0%	145 822 973
Transferts	228 921 029	228 921 029	0	0%	210 409 451
Investissement total	958 628 496	958 628 496	0	0%	25 508 556 888
<i>Ressources propres</i>	<i>958 628 496</i>	<i>958 628 496</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>942 055 903</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>24 566 500 985</i>

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 3, le crédit alloué, d'un montant de 3 202 046 668 F CFA n'a pas connu de changement.

Le budget alloué en 2023 a connu une augmentation significative par rapport à celui de 2022 compte tenu de la prise en compte des investissements sur les ressources externes contrairement à 2022.

Tableau 9 : Situation des crédits de paiement consommés du programme 3 en F CFA et en %

Catégorie de crédit	Crédit initial 1	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de variation du crédit voté	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
	2	3	4	5	(1)=(2)-(1)/(1)	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)	
Total	3 202 046 668	3 202 046 668	2 979 071 366	2 916 006 072	2 396 049 963	0%	93,04%	91,07%	74,83%
Personnel	1 855 844 835	1 855 844 835	1 855 844 835	1 792 779 541	1 792 779 541	0%	100%	96,60%	96,60%
Biens et services	158 652 308	158 652 308	155 719 292	155 719 292	59 864 333	0%	98,15%	98,15%	37,73%
Transferts	228 921 029	228 921 029	226 670 770	226 670 770	226 670 770	0%	99,02%	99,02%	99,02%
Investissement total	958 628 496	958 628 496	740 836 469	740 836 469	316 735 319	0%	77,28%	77,28%	33,04%
<i>Ressources propres</i>	<i>958 628 496</i>	<i>958 628 496</i>	<i>740 836 469</i>	<i>740 836 469</i>	<i>316 735 319</i>	<i>0%</i>	<i>77,28%</i>	<i>77,28%</i>	<i>33,04%</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>			

Pour un crédit alloué de 3 202 046 668 F CFA sur ressources propres au Programme 3, un montant de 2 396 049 963 F CFA a été liquidé soit un taux d'ordonnancement global 74,83%.

Le taux de libération des crédits est de 93,04% sur les ressources propres de l'Etat, il varie de 100% pour les dépenses du personnel à 77,28% pour les investissements.

Les engagements ont suivi cette cadence avec les taux variant de 99,03% pour les transferts à 77,28% pour les investissements sur ressources propres.

Malheureusement les liquidations ont impacté cette performance surtout au niveau des investissements sur ressources propres avec un taux d'ordonnancement de 33,04% et les biens des services avec 37,73%.

Il est attendu une hausse du taux de liquidation pour les investissements sur ressources propres avec la prise en compte des données consolidées par le Ministère des finances (+ 50% de crédit libéré en investissement a été envoyé en région).

Le taux global de délégation des ressources propres est de 58,98% ; dépassant les 30% de crédits délégués recommandés au niveau des régions pour les indicateurs à tranches variables du CRS SANAD.

C.2.4. Programme 4 : « Développement des productions végétales »

C.2.4.1 Performance physique/technique du programme 4

Le programme 4 a été inséré pour corriger une erreur de saisie. Il regroupe les projets et programmes du MAG qui, normalement, sont repartis dans les programmes 2 et 3 dont il contribue ainsi à l'atteinte de leurs cibles.

➤ Programme de Soutien à la Campagne Agricole

Ce programme entièrement financé sur ressources propres a permis les réalisations suivantes :

- L'acquisition de 468,7 tonnes de semences améliorées ;
- La réhabilitation des bâtiments administratifs de la Direction Régionale de l'Agriculture de Diffa et six (6) Directions Départementales de l'Agriculture réparties dans les régions de Dosso, Maradi, Tahoua, et Zinder ;
- L'acquisition de 2 véhicules sur 3 prévus.

Grâce aux collectifs budgétaires, les réalisations additionnelles suivantes ont été accomplies :

- 7 388 tonnes d'engrais sont acquises sur une prévision de 9 680 tonnes soit 76% ;
- Au total **1 487,97 tonnes** de semences des cultures irriguées (900 tonnes de pomme de terre, 565 tonnes de riz et 22,97 tonnes de semences potagères) sont acquises et distribuées sur une prévision de 5 271 tonnes. Il faut préciser qu'une première prévision de 1 500 tonnes a été faite sur la base du budget initial, mais avec le collectif budgétaire qui a rehaussé le budget du ministère, la prévision des semences irriguées a été revue à la hausse.
- Acquisition de 13 635 kits de petits matériels aratoires placés dans toutes les régions. Le kit est composé d'un seau, d'une binette, d'un arrosoir, d'un râteau et d'une pelle.

➤ Programme de Vulgarisation des Cultures Irriguées (PVC)

Dans le cadre de la mise en œuvre du PVC, 21 460 litres d'engrais liquide ont été acquis et mis à la disposition des producteurs sur ressources propres.

➤ Programme d'activité de la Maison du Paysan (PAMP)

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAMP sur financement propre de l'Etat, il a été acquis et mis en place :

- Trois cents (300) tonnes d'aliment bétail ;
- Trois (3) kits dont un (1) kit pour cuvelage de puits, un (1) kit pour soudure et un (1) kit pour la fabrication de grillage.

➤ **Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux Risques Climatiques (PASEC)**

Pour l'année 2022, le PASEC a assuré l'accompagnement des 94 CEAP mis en place en 2020 avec 2832 producteurs dont 1449 femmes pour développer des AGR.

608,62 tonnes de semences améliorées de mil, de niébé et sorgho et 1718,57 tonnes d'engrais ont été distribuées aux pratiquants de RNA et DLA dans ses 5 régions d'intervention.

Formation/ recyclage de 31 maitres formateurs sur l'approche CEAP-CEC-AVEC (champ école agropastoral, club d'écoute, association villageoise d'épargne et de crédit) et Accompagnement des 180 CEAP avec l'intégration de l'outil AVEC.

Dans le cadre de la Production communautaire des semences, 837 ha sont estimés pour la production des semences toutes espèces et variétés confondues au cours de cette campagne pluviale 2022 dans les cinq (5) régions

➤ **Projet d'Appui aux Activités Rurales et Financement des Filières Agricoles dans les régions d'Agadez et Tahoua (Pôles Ruraux)**

Au cours de cette année, le PPR a construit 1 Maison du Paysan complète à Tabelot dans la région d'Agadez.

➤ **Le Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF)**

Le ProDAF/MTZ a mis en place et animé 596 Champs Ecoles Paysans (CEP). Ces dispositifs ont permis de renforcer les capacités de 13112 producteurs dans ses trois régions d'intervention. ProDAF/MTZ a mis en place aussi 719 Champs Ecoles Paysans Maraichers (CEPM) ce qui a permis de renforcer les capacités techniques en production maraichère de 17650 producteurs maraichers dont 4815 jeunes. 11251 ha mis en valeur dans le cadre de l'Appui Conseil Agricole Paysan (ACAP).

Dans le cadre du renforcement de la résilience des ménages, il a été mis en place 84 greniers féminins de soudure et approvisionné 840 tonnes dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder pour. 416 tonnes de kits de semences-engrais ont été distribués aux ménages vulnérables dans ces trois régions.

➤ **Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Rurales à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Niger (PRECIS)**

- Acquisition de 2400 kits de denrées alimentaires, 4500 kits d'engrais minéraux, et 4500 kits de semences sélectionnées ;
- Dans le cadre du renforcement des capacités des producteurs, 10 Champs Ecoles Paysans (CEP) ont été réalisés, 200 ha d'ACAP ont été conduits pour 400 bénéficiaires.

➤ **Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel**

PARIIS-Niger a mis à la disposition des producteurs des régions de Diffa, Maradi, Zinder, Dosso, , Tahoua et Niamey 26 tonnes de semences de niébé et 5,1 tonnes de maïs pour les producteurs des régions de Maradi, Agadez, Dosso, et Tahoua dans le cadre du PUCI.

Par ailleurs, le Projet a formé 70 producteurs exploitants des sites maraichers dont 32 femmes formés sur la Gestion durable de l'eau d'irrigation (formation des formateurs).

➤ Programme Régional de Développement des Chaines de Valeur du Riz (RRVCDP)

Le RRVCDP Niger a mis à la disposition des sociétés coopératives, 2,28 tonnes de semences G3 de riz. Le processus de multiplication a démarré en décembre 2022. Le résultat attendu est la production de 116,9 tonnes de G4 à la fin de la campagne SS 2023. Cette production de semences G4 est assurée par l'entreprise semencière Tangam Ni Bonsé créée à l'initiative des sociétés coopératives des régions de Dosso, Niamey et Tillabéri.

En outre, il faut noter que le RRVCDP-Niger, a mis en place 20 tests de démonstration au niveau de périmètres rizicoles de sa zone d'intervention.

Pour la campagne CI 2022-2023, le RRVCDP Niger a acquis 985 kg de semences maraichères au profit des femmes et des jeunes de sa zone d'intervention.

Le RRVCDP Niger a financé la formation de 19 inspecteurs de semences de riz, Il a appuyé la réhabilitation et l'équipement le laboratoire riz de l'INRAN sis à Kollo. Ceci permettra à l'INRAN de réaliser les différentes analyses en lien avec les activités de recherche rizicole

Il a également mis en place au profit de l'INRAN, trois (3) serres dans le but que cette institution puisse conduire des essais en milieu contrôlé, effectuer des inoculations et opérer des croisements. Le RRVCDP Niger a mis en place une ligne de crédit de 500 000 \$US à la BIN.

Les capacités de plusieurs cadres impliqués dans la mise en œuvre du RRVCDP Niger. Il s'agit de 41 cadres de l'ONAHA, de la DGA et du Projet et 15 laborantins de l'INRAN et de la DGA.

C.2.4.2 Performance financière du programme 4

Tableau 10 : Situation des crédits alloués au Programme 4

Catégorie de crédit	Crédit voté 2022			Taux de variation	Crédit voté en 2023
	Crédit initial	Crédit final	Variation		
Total	73 814 334 576	96 133 646 599	22 319 312 023	30%	0
Investissement total	73 814 334 576	96 133 646 599	22 319 312 023	30%	0
<i>Ressources propres</i>	<i>2 337 323 023</i>	<i>24 656 640 046</i>	<i>22 319 317 023</i>	<i>955%</i>	<i>0</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>71 477 011 553</i>	<i>71 477 011 553</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0</i>

Le Programme 4 est le seul programme qui est constitué des ressources propres et des ressources extérieures.

La performance financière du programme 4 est analysée à travers principalement l'allocation des crédits et l'exécution budgétaire au titre de l'année 2022.

Le budget initial a connu une augmentation globale de 30% (22 319 312 023 FCFA), cette variation atteint 955 % pour les ressources propres.

Tableau 11 : : Situation des crédits de paiement consommés du Programme 4

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de variation du crédit voté	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(1)=(2)-(1)/(1)	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
Total	73 814 334 576	96 133 646 599	95 305 537 961	73 672 047 865	68 983 038 743	30%	99,14%	76,64%	71,76%
Investissement total	73 814 334 576	96 133 646 599	95 305 537 961	73 672 047 865	68 983 038 743	30%	99,14%	76,64%	71,76%
Ressources propres	2 337 323 023	24 656 640 046	23 828 526 408	23 827 571 689	19 138 562 567	955%	96,64%	96,64%	77,62%
Ressources externes	71 477 011 553	71 477 011 553	71 477 011 553	49 844 476 176	49 844 476 176	0,0%	100%	69,73%	69,73%

Ce programme est constitué seulement des crédits d'investissement de projets et programmes de développement.

Le taux global de libération des crédits est de 99,14%. Il est de 96,64% pour les ressources propres et 100% pour les ressources extérieures. Quant au taux des crédits engagés il est de 76,64% par rapport aux prévisions budgétaires, dont 69,73% pour les ressources extérieures et 96,64% pour les ressources propres. Le taux de crédits ordonnancés global par rapport au crédit final est de 71,76%. Il cache beaucoup de disparités car le taux des crédits ordonnancés par rapport aux ressources propres est de 77,62% et celui des ressources extérieures est 69,73%.

Le taux global de délégation des ressources propres est très faible (1,10%) par rapport au 30% de crédits délégués recommandés au niveau des régions pour les indicateurs à tranches variables du CRS SANAD. Ce faible taux s'explique par le fait que ces crédits sont destinés directement à l'acquisition des entrants pour les cultures pluviales et irrigués. A ce niveau les crédits délégués sont destinés uniquement au suivi de la campagne pluviale et de la campagne irriguée.

En somme les crédits votés dans la Loi des finances ne sont pas en phase avec les inscriptions des PTBA des projets. Cette situation explique en partie le taux élevé d'ordonnancement, de libération et d'engagement dépassant les 100% pour certains projets.

(Voir tableau en annexe Situation de l'exécution financière des projets et programmes au 31/12/2022).

C.3. Récapitulatifs pour l'ensemble du ministère

C.3.1. Synthèse des réalisations financières du Ministère

C.3.1.1. Niveau d'exécution par nature de crédit puis par programme

La situation est présentée dans les tableaux 12 et 13 ci-dessous :

Tableau 12: Situation globale de consommation des crédits du ministère en F CFA

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de variation du crédit voté	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(1)=(2)-(1)/(1)	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
Total	89 183 231 085	111 502 543 108	108 227 240 017	86 961 165 449	80 860 735 343	25,03%	97,06%	77,99%	72,52%
Personnel	4 673 081 551	4 673 081 551	4 673 081 551	4 558 715 017	4 558 715 017	0%	100%	97,55%	97,55%
Biens et services	2 550 139 558	2 550 139 558	2 259 107 502	2 258 960 638	1 836 823 396	0%	88,59%	88,58%	72,03%
Transferts	3 165 297 038	3 165 297 038	2 881 473 379	2 881 472 404	2 867 155 404	0%	91,03%	91,03%	90,58%
Investissement total	78 794 712 938	101 114 029 961	98 413 577 585	77 262 017 390	71 598 041 526	28,33%	97,33%	76,41%	70,81%
Ressources propres	6 817 701 385	29 137 018 408	26 423 019 656	26 934 833 259	21 270 857 395	327,37%	90,69%	92,44%	73%
Ressources externes	71 977 011 553	71 977 011 553	71 990 557 929	50 327 184 131	50 327 184 131	0%	100,02%	69,92%	69,92%

On constate que le taux global de consommation des crédits par rapport aux prévisions est de 77,99%, celui de l'ordonnancement est de 72,52%. Le taux de libération, de consommation et d'ordonnancement les plus élevés se trouvent au niveau du personnel et des transferts (100% et 91,03% pour la libération, 97,55% et 91,03% pour l'engagement et 97,55% et 90,58% pour l'ordonnancement). Quant aux taux de d'exécution les plus faibles sont enregistrés au niveau des biens et services et des ressources extérieures. Pour les biens et services la faiblesse du taux de consommation est liée à la non libération des crédits. Pour les ressources extérieures ce taux est lié à la lenteur de la passation des marchés et à la délivrance des avis de non objection des bailleurs de fonds et à la faiblesse des entreprises nationales adjudicataires des marchés de travaux.

Tableau 13: Situation de consommation des crédits par programme en FCFA et %

Programme	Crédit Final	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux d'engagement
Programme 1	4 911 095 294	4 693 482 339	4 352 800 313	95,57%
Programme 2	7 255 754 547	5 679 629 173	5 128 846 324	78,28%
Programme 3	3 202 046 668	2 916 006 072	2 396 049 963	91,07%
Programme 4	96 133 646 599	73 672 047 865	68 983 038 743	76,64%
Total	111 502 543 108	86 961 165 449	80 860 735 343	77,99%

On constate que plus de 84,72 % des crédits sont consommés par le Programme 4 qui couvre les programmes stratégiques de l'initiative 3N comprenant la réalisation des infrastructures d'irrigation, le développement des filières végétales, la lutte contre les ennemis des cultures et l'approvisionnement des Maisons du Paysan, priorités du programme du gouvernement. Les programmes 1 ,2 et 3 ont consommé respectivement 5,40 %, 6,53% et 3,35 % des crédits.

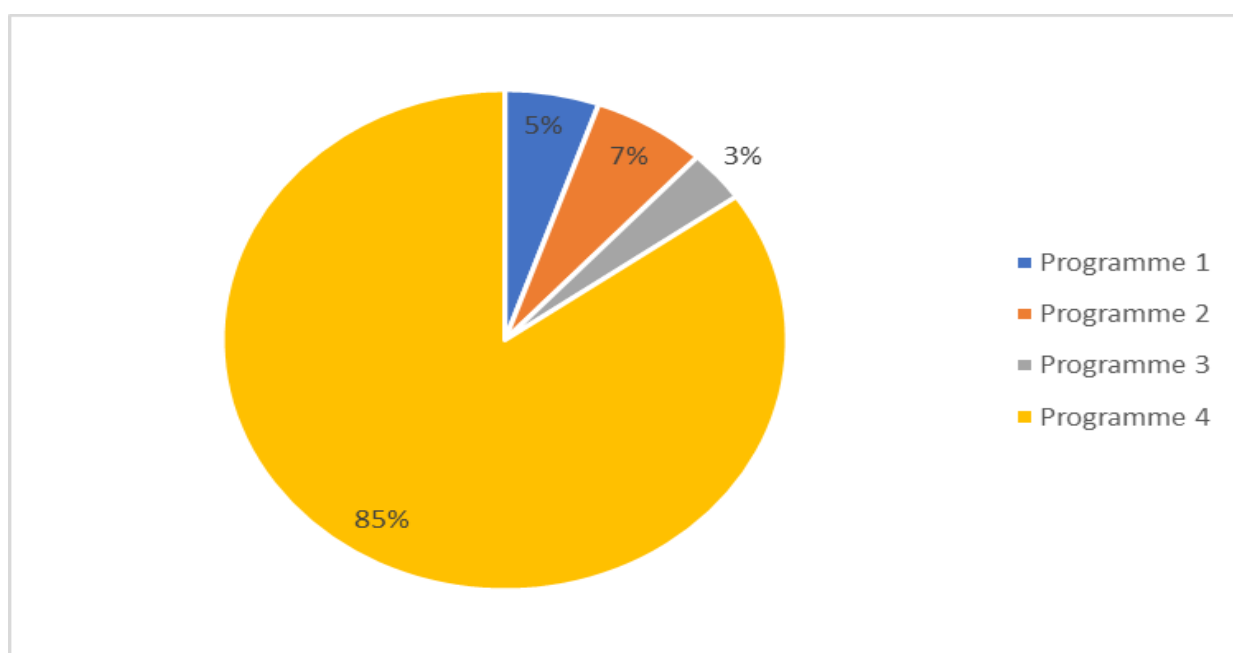


Figure 2 : Consommation des crédits par programme

C.3.1.2. Situation des délégations de crédits

Avec la mise en œuvre du budget programme, les réunions de dialogue de gestion ont encore insisté sur la nécessité de déléguer des crédits aux régions. Les crédits délégués dans les régions en 2022 représentent 22,17 %.

La situation par programme se présente comme suit :

Tableau 14 : Programme 1 Crédits délégués aux régions en 2022 en FCFA et en %.

Catégorie de crédit	CP Final (Loi rectificative)	CP Libéré (CPL)	CP délégué	Taux de crédit délégué 2022	Taux de crédit délégué en 2021
Biens et services	646 783 809	646 087 567	70 810 080	10,96%	8,91%
Investissement Ressources propres	513 584 057	513 546 376	251 572 076	48,99%	12,04%
Total	1 160 367 866	1 159 633 943	322 382 156	27,80%	11,30%

Tableau 15 : Programme 2 Crédits délégués aux régions en 2022 en FCFA et en %

Catégorie de crédit	CP Final (Loi rectificative)	CP Libéré (CPL)	CP délégué	Taux de crédit délégué	Taux de crédit délégué en 2021
Biens et services	1 744 703 441	1 457 300 643	75 256 333	5,16%	ND
Investissement Ressources propres	3 008 165 809	1 853 656 779	272 371 596	14,69%	ND
Total	4 752 869 250	3 310 957 422	347 627 929	10,50%	ND

Tableau 16 : Programme 3 Crédits délégués aux régions en 2022 en FCFA et en %

Catégorie de crédit	CP Final (Loi rectificative)	CP Libéré (CPL)	CP délégué	Taux de crédit délégué	Taux de crédit délégué en 2021
Biens et services	158 652 308	155 719 292	95 854 959	61,56%	ND
Investissement Ressources propres	958 628 496	740 836 469	424 000 000	57,23%	ND
Total	1 117 280 804	896 555 761	519 854 959	57,98%	ND

Tableau 17 :: Crédits délégués du programme 4

Catégorie de crédit	CP Final (Loi rectificative)	CP Libéré (CPL)	CP délégué	Taux de crédit délégué 2022	Taux de crédit délégué en 2021
Investissement Ressources propres	24 656 640 046	23 828 526 408	262 211 700	1,10%	ND
Total	24 656 640 046	23 828 526 408	262 211 700	1,10%	ND

Tableau 18 : Crédits délégués aux régions par programme sans le programme 4 en F CFA et %

Catégorie de crédit	CP Final (Loi rectificative)	CP Libéré (CPL)	CP délégué	Taux de crédit délégué 2022	Taux de crédit délégué en 2021
Programme1	1 160 367 866	1 159 633 943	322 382 156	27,80%	11,30%
Programme2	4 752 869 250	3 310 957 422	347 627 929	10,50%	ND
Programme3	1 117 280 804	896 555 761	519 854 959	57,98%	ND
Total	7 030 517 920	5 367 147 126	1 189 865 044	22,17%	

C.3.2. Situation des ressources humaines du ministère

Pour l'année 2022 le personnel du Ministère de l'Agriculture MAG est de **1339 agents** toute catégorie confondue composé de : cadre **A (47,50%)**, cadre **B (32,11%)**, cadre **C (5,00%)**, cadre **D (0,07%)**, les **auxiliaires (14,71%)** et **contractuels (0,60%)**, avec **96,27%** d'effectifs réels rémunérés soit **1289 agents**.

Le personnel en positions particulières est de **135 agents** répartis comme suit : cadre **A (82,22%)**, cadre **B (14,07%)**, cadre **C (0,74%)**, cadre **D (0,00%)**, les **auxiliaires (2,96%)** et **contractuels (0,00%)**.

Tableau 19: Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, en effectif

Catégories	Plafond autorisé	Effectifs réels rémunérés	Ecart
A	636	591	45
B	431	429	2
C	66	65	1
D	1	1	0
Auxiliaires	197	195	2
Contractuels	8	8	0
Total	1339	1289	50

Source : DRH/MAG

Tableau 20: Tableau de répartition du personnel entre le niveau central et le niveau déconcentré

CATEGORIES	CENTRAL	DECONCENTRÉ	TOTAL	POSITION PARTICULIERE	TOTAL GENERAL
A	252	273	525	111	636
B	53	358	411	19	430
C	5	61	66	1	67
D	0	1	1	0	1
Auxiliaires	67	126	193	4	197
Contractuels	8	0	8	0	8
Total	385	819	1204	135	1339

NB : La position particulière regroupe les agents du Ministère qui sont en formation, en détachement et en disponibilité.

Le tableau ci-dessous montre que sur les 8 212 644 559 FCFA de plafond autorisé la totalité a été ordonnancée au 31 décembre 2021. En effet, cette rubrique est gérée par le Ministère des Finances.

Tableau 21: Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, montant en millions de FCFA

Catégories	Plafond autorisé	Montants réels rémunérés	Ecart
A	4 673, 081 551	4 673 ,081 551	0
B			
C			
D			
Auxiliaires			
Total			

Source : Ministère des Finances

PARTIE D : MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS 1 et 2 DU PLAN D'ACTION 2021-2025 DE L'INITIATIVE 3N EN 2022

L'Initiative 3N est une déclinaison sectorielle du PDES 2022-2026, a pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durable et de contribuer à faire baisser la proportion de pauvres.

Le Plan d'Action 2021-2025 est composé de dix (10) programmes opérationnels qui découlent des cinq (5) programmes stratégiques de l'Initiative 3N et qui traduisent les six (6) priorités du Programme de Renaissance Acte III dans le secteur SAN/DAD, que sont : i) la maîtrise de l'eau pour l'irrigation ; ii) la restauration de l'environnement ; iii) la Maison de Paysan ; iv) le développement des chaînes de valeur des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ; v) la résilience des populations face aux chocs et aléas climatiques et ; vi) l'amélioration de l'état nutritionnel des nigériens.

La contribution du Ministère de l'Agriculture se réalise à travers les deux programmes opérationnels (PO) du Programme stratégique 1. Il s'agit de : i) PO1 : Accroissement et diversification des productions sous-irrigation et ii) PO2 : Augmentation des cultures pluviales.

Programme Stratégique 1 : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques

Programmes opérationnels	Indicateurs	Réf 2021	Cible 2022
PO 1 : Accroissement et diversification des productions sous irrigation	Volume d'eau mobilisée (milliers de mètres cubes)	63 200	75 150
	Superficies aménagées (ha)	269 104	288 082
PO 2 : Augmentation et diversification des productions des cultures pluviales	Production céréalière pluviale (tonnes)	3 921 533	6 170 224
	Taux de croissance de la production pluviale (%)	-33,18	5

D1. Programme Opérationnel 1 : Accroissement et diversification des productions sous irrigation

D1.1. Objectifs, résultats attendus

L'objectif du programme est de contribuer durablement à l'accroissement des revenus des producteurs, à travers le développement des cultures irriguées.

Il s'agit de :

- Améliorer la mobilisation des eaux de surface et souterraines ;
- Aménager des terres pour le développement de la grande et de la petite irrigation ;
- Mettre en valeur les superficies aménagées.

Les résultats attendus à l'horizon 2025 sont :

- Le volume d'eau mobilisé pour l'irrigation est accru de 54 765 000 m³ en 2020 à 122 627 600 m³ en 2025 ;
- Les productions sous irrigation sont accrues de 1 032 023 tonnes d'équivalent céréalière en 2020 à 3 100 000 tonnes en 2025 ;
- Les superficies irriguées sont accrues de 207 789 ha en 2020 à 356 000 ha en 2025.

Tableau 22: Résultats attendus par objectif spécifique

N°	Objectif spécifique	Résultats attendus
1	SPO1.1 : Réalisation et réhabilitation des AHA pour la grande irrigation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 000 ha de nouvelles terres aménagées en grande irrigation ▪ 10 000 ha d’AHA existants réhabilités
2	SPO1.2 : Mise en valeur de nouvelles terres aménagées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 80 632 ha de terres aménagées en grande irrigation mises en valeur
3	SPO1.3 : Aménagement de nouvelles terres pour la petite irrigation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 38 000 ha de terres aménagées en petite irrigation ▪ 48 000 ha des aménagements mis en valeur ▪ 100 000 ha de terres de décrue mises en valeur
4	SPO1.4 : Réalisation et réhabilitation d’ouvrages de mobilisation des eaux et d’accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 barrages construits ▪ 5 barrages réhabilités ▪ 300 seuils construits ; ▪ 52 seuils réhabilités ; ▪ 88 mares et ouvrages de contrôle à aménager ; ▪ 30 bassins de rétention d’eau à construire ; ▪ 25 km de protection de berges ; ▪ 83 240 ha de terres aménagées et mis en valeur sont protégées contre les inondations et l’ensablement ; ▪ 350 km de pistes de désenclavement des zones de production à construire ; ▪ 350 km de pistes de désenclavement des zones de production à réhabiliter.

D.1.2 Modalités de mise en œuvre

La maîtrise d’ouvrage est assurée par le Ministère en charge de l’Agriculture. Les autres parties prenantes sont : les autres services techniques de l’Etat, les organisations de producteurs, les prestataires (entreprises, bureaux d’études, GIE), les chambres d’agriculture, les collectivités territoriales, les institutions financières et les PTF.

D.1.3 Coût estimatif

Le coût du Programme Opérationnel 1 « Accroissement des productions sous irrigation » pour la période 2021-2025 est estimé à **803,770 milliards de francs CFA**. Le budget réparti selon les SPO et par an est joint en annexe.

D.1.4 Présentation et commentaires des réalisations physiques du PO1 en 2022

Le nombre d’ouvrages réalisés ou réhabilités en 2022 est de 105 seuils et une mare (soit un taux de réalisation de 119 %). Le volume d’eau mobilisé, pourrait permettre la mise en valeur de 5270 ha. Le programme prévoit la réhabilitation de 2500 ha de périmètres existants.

Concernant la petite irrigation, il est prévu en 2022, l’aménagement de 10 000 ha de terres. Enfin, il est prévu le développement de la décrue sur 20 000 ha en plus des 269 104ha déjà mis en valeur entre 2016 et 2021.

Tableau 23: Réalisations physiques du PO1

Indicateur	2022		
	Prévision	Résultat	Taux de réalisation
SPO1 : Réalisation et réhabilitation des AHA pour la grande irrigation			
Superficie de nouvelles terres aménagées en grande irrigation	3000	0	0%
Superficie d'AHA existants réhabilités (ha)	2500	8193,37	327,73%
SPO2 : Mise en valeur de nouvelles terres aménagées			
Superficie de terres aménagées en grande irrigation mises en valeur (ha)	12709	34640	272,56 %
SPO3 : Aménagement de nouvelles terres pour la petite irrigation			
Superficie de terres aménagées en petite irrigation (ha)	10 000	2443,83	24,44 %
Superficie des aménagements mis en valeur (ha)	13 000	2443,83	18,79 %
Superficie de terres de décrue mises en valeur (ha)	20 000	35 200	176 %
SPO4 : Réalisation et réhabilitation d'ouvrages de mobilisation des eaux et d'accès aux marchés			
Nombre de barrages construits	6	0	0%
Nombre de barrages réhabilités	2	0	0%
Nombre de seuils construits	70	105	150 %
Nombre de seuils réhabilités	10	5	50 %
Nombre de mares et ouvrages de contrôle à aménager	20	1	5%
Nombre de bassins de rétention d'eau à construire	0	5	-
Linéaire de protection de berges (km)	5	2	40 %
Superficie de terres aménagées et mises en valeur protégées contre les inondations et l'ensablement (ha)	19 648	5 310	27 %
Linéaire de pistes de désenclavement des zones de production à construire (km)	70	114,225	163,17 %
Linéaire de pistes de désenclavement des zones de production à réhabiliter (km)	70	62,12	88,74 %

Le tableau N°23 montre que les taux des réalisations physiques sont faibles et les cibles 2022 ne sont pas atteintes pour sept activités (SPO1.1, SPO3.1, SPO3.2, SPO4.1, SPO4.2, SPO4.5, SPO4.8). En effet, le taux des réalisations physiques pour ces indicateurs varie de 0% à 40% du à l'insuffisance de financement et à la faible capacité des entreprises des travaux.

Un taux de réalisation record de 327% est enregistré au SPO1.2 « Superficie d'AHA existants réhabilités » du aux actions d'urgence financées par l'Etat et ses partenaires au développement.

D.1.5 Présentation et commentaires des réalisations financières 2022

Pour l'année 2022, il est prévu d'investir 201 792 000 000 FCFA pour réaliser les cibles du PO1. Le tableau N°24 donne les réalisations. Le taux d'exécution financière est de 14,19% soit une mobilisation de 28 628 600 000 FCFA.

Les investissements réalisés par certains projets et programmes ainsi que les ONGs sont insuffisamment capitalisés.

Tableau 24 : Réalisations financières du PO1 en millions de F CFA

PO/SPO	2022		Taux de réalisation
	Prévisions	Réalisations	
SPO1.1 : Réalisation et réhabilitation des AHA pour la grande irrigation			
Superficie de terres aménagées en grande irrigation	52 500	0	0%
Superficie d'AHA existants réhabilités /Confortés	14 000	2 487	17,76%
SPO1.2 : Mise en valeur de nouvelles terres aménagées			
Mise en valeur de terres de décrue	5 000	0	0%
Mise en valeur des nouvelles terres	3 250	5655,59659	174,01%
SPO1.3 : Aménagement de nouvelles terres pour la petite irrigation			
Aménagement des terres pour la petite irrigation	100 000	3 159	3,16%
Protection de berges (km)	500	2 620	524%
Protection des terres aménagées contre les inondations et l'ensablement (ha)	4 912	2 392	48,61%
Aménagement de terres pour les cultures fourragères(ha)	2000	0	0
SPO1.4 : Réalisation et réhabilitation d'ouvrages de mobilisation des eaux et d'accès aux marchés			
Réhabilitation et réalisation des ouvrages de mobilisation des eaux	16 830	8 988	53,40%
Réhabilitation et réalisation des de pistes de désenclavement des zones de production	2 800	3 327	118,82%
Total PO1	201 792,00	28 628,60	14,19%

D.1.6. Analyse des principales tendances du Bilan 2022

Sur les 13 indicateurs, on note : i) Les superficies de AHA existants réhabilités ont connu une amélioration passant de 2174 ha en 2021 à 8193 en 2022, ii) Les superficies de terres aménagées en grande irrigation mises en valeur ont connu une amélioration passant 6898 ha à 34640 en 2022, iii) Les superficies de terres de décrue mises en valeur ont connu une amélioration passant 5550 ha à 35 200 en 2022, iv) Les linéaires de pistes de désenclavement des zones de production à construire ont connu une augmentation passant 40 km à 114. On constate au titre de l'année 2022, trois (3) indicateurs n'ont pas connus de réalisation faute de financement.

D.2 Programme opérationnel N°2 : Augmentation des productions des cultures pluviales

D.2.1 Objectifs, résultats attendus

L'objectif général du PO2 est d'accroître les productions des cultures pluviales céréalières et de rente.

Il s'agit de manière spécifique de :

- Améliorer l'accessibilité des producteurs aux facteurs de production ;
- Améliorer l'accessibilité des producteurs aux nouvelles technologies et à l'information ;
- Assurer le crédit rural en appui à la production.

Les résultats attendus sont :

- Les Maisons de paysan sont opérationnelles ;
- Les chaînes de valeur mil, sorgho, riz, niébé, oignon et canne à sucre sont développées ;

- Les producteurs sont résilients aux chocs climatiques ;
- La protection des cultures est assurée ;
- Le dispositif d'appui conseil et de crédit sont renforcés.

D.2.2 Modalités de mise en œuvre

Le Programme Opérationnel 2 est sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Agriculture. Les Ministères en charge du Commerce, de l'industrie, de l'intérieur et de la Décentralisation, du Développement communautaire, du Plan, des Finances, sont associés à la mise en œuvre opérationnelle dudit programme. Les autres partenaires sont : les projets et programmes, les Organisations des Nations Unies (FAO, PAM, PNUD, ...), les ONG et Associations de Développement intervenant dans le domaine, les Institutions financières (banques, micro finances, ...), les Organisations professionnelles agricoles, les institutions de recherche, le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) , le Conseil National de la Recherche Agronomique (CNRA) ; l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA), l'Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI), les Opérateurs Privés.

D.2.3 Coût estimatif

Le coût du Programme Opérationnel 2 « Augmentation des productions des cultures pluviales » pour la période 2021-2025 est estimé à **250,838 milliards de francs CFA** dont **23,361 milliards de francs CFA** mobilisés au titre de 2022 contre 56,664 milliards de francs CFA prévus, soit un taux de 41,23%.

D.2.4 Présentation et commentaires des réalisations physiques du PO2 en 2022

Tableau 25 : Réalisations physiques du PO 2

Indicateur	Référence 2021	2022		
		Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
PO2 : Augmentation des productions des cultures pluviales				
SPO2.1 : Accessibilité des producteurs aux facteurs de production				
Nombre de Maisons de paysan complètes et fonctionnelles	38	48	42	87,50%
Quantité de semences achetées auprès des structures spécialisées de production (tonne)	3 703,47	10 000	9 368,85	93,69%
Quantité d'engrais (tonne)	90 413	100 000	27 548	27,55%
Quantité de pesticides liquides (litre)	222 368	145 000	249 700	172,21%
Quantité de sacs de lâcher	672	11 400	11 508	100,95%
Quantité de céréales produite en pluviale (tonne)	3 497 696	6 170 224	5 923 162	96,00%
Quantité de productions de cultures de rente pluviales (tonne)	3 549 782	4 117 609	3 887 466	94,41%
Production brute de la campagne irriguée (tonne)	5 838 022,11	6 380 826	6 120 373	95,90%
Quantité des productions sous-irrigation* en équivalent céréalier ((tonne)	1 259 304	1 602 232	1 147 645	71,63%

Indicateur	Référence 2021	2022		
		Prévision	Réalisation	Taux de réalisation
Nombre de chaînes de valeur développées	1	4	2	50,00%
Nombre d'emplois ruraux créés pour l'ensemble des chaînes de valeur	ND	200 000	ND	
Quantité du riz usiné (tonne)	ND	120 000	45 000	37,50%
Quantité du sucre produit (tonne)	ND	50 000	0	0,00%
Quantité d'aliments pour bétail mises à disposition par an dans la maison du paysan (tonne)	ND	10 000	300	3,00%
Rendement moyen du mil (kg/ha)	349	579	539	93,09%
Rendement moyen du sorgho (kg/ha)	343	581	555	95,52%
Rendement moyen du riz hors AHA (kg/ha)	1,782	2	2,43	109,46%
Rendement moyen du riz AHA (t/ha)	5,85	7,4	5,6	75,67%
Rendement moyen du maïs (kg/ha)	543	792	677	85,48%
Rendement moyen du Fonio	524	660	681	103,18%
Rendement moyen du niébé (kg/ha)	285	528	490	92,80%
Rendement moyen de l'arachide (kg/ha)	509	794	668	84,13%
Rendement moyen du sésame (kg/ha)	413	632	485	76,74%
Rendement moyen de l'oignon (t/ha)	36,89	40	36,9	92,25%
Rendement moyen de la canne à sucre (t/ha)	54,17	46	54,2	117,83%
SPO2.2 : Accessibilité des producteurs aux technologies et informations				
Nombre de champs écoles CEAP/AIC implantés et conduits	639	500	686	137,20%
Nombre de producteurs ayant adopté de pratiques résilientes aux changements climatiques à travers les CEAP/AIC	18 211	16 000	18 860	117,88%
Nombre de Tracteurs/Motoculteurs /Charrues mis à disposition	0	20	17	85,00%
Nombre de sachets de Fongicide mis à disposition	348 469	100 000	41 637	41,64%

- i) Sept (7) indicateurs ont connu des réalisations à plus de 100% soit 24,13% des indicateurs suivis. Il s'agit de : Quantité de pesticides liquides, quantité de sacs de lâcher, Rendement moyen du riz hors aménagement, du fonio et de la canne à sucre, Nombre de champs écoles CEAP/AIC implantés et conduits, Nombre de producteurs ayant adopté de pratiques résilientes aux changements climatiques à travers les CEAP/AIC. Cette performance s'explique par les financements mobilisés par l'Etat et ses partenaires. Il faut noter que l'indicateur " Production brute de la campagne irriguée" n'est pas dans le plan d'action de i3N mais est nécessaire pour le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

- ii) Treize (13) indicateurs ont connu des réalisations comprises entre 75 et 100% soit 44,82% des indicateurs suivis. Il s'agit de : Nombre de Maisons de paysan complètes et fonctionnelles, Quantité de semences achetées auprès des structures spécialisées de production, Quantité de céréales produite en pluviale, Quantité de cultures de rente pluviales, Production brute de la campagne irriguée, Rendements moyens du mil, du sorgho, du maïs, du niébé, de l'arachide, du sésame et de l'oignon, Nombre de Tracteurs/Motoculteurs /Charrues mis à disposition. L'indicateur " Quantité de cultures de rente pluviales" n'est pas dans le plan d'action de i3N mais est nécessaire pour le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- iii) Les indicateurs au nombre de 3 dont les réalisations sont comprises entre 50 et 75% soit 2,34% des indicateurs suivis. Ce sont : Quantité des productions sous-irrigation* en équivalent céréalier, Nombre de chaînes de valeur développées, Rendement moyen du riz AHA. L'indicateur " Quantité des productions sous-irrigation* en équivalent céréalier" n'est pas dans le plan d'action de i3N mais est nécessaire pour le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- iv) Les indicateurs au nombre de 4 dont les réalisations sont en dessous de 50% soit 13,79% des indicateurs suivis. Ce sont : Quantité d'engrais, Quantité du riz usiné, Quantité d'aliment pour bétail mise à disposition par an dans la maison du paysan, Nombre de sachets de fongicide mis à disposition.
- v) L'indicateur sur la quantité de sucre produit n'a pas connu de réalisation du au non démarrage de l'usine de production de sucre.
- vi) Les réalisations sur l'indicateur "nombre d'emplois ruraux créés pour l'ensemble des chaînes de valeur" ne sont pas disponibles. Cela s'explique par une absence de dispositif de collecte et de la méthodologie tant au Ministère de l'Agriculture qu'à celui de l'Industrie qui est en charge de l'entrepreneuriat des jeunes.

D.2.5 Présentation et commentaires des réalisations financières 2022

Tableau 26 : Réalisations financières du PO2 en millions de FCFA

Indicateurs	Prévision	Réalisation	Taux de réalisation 2022
PO2 : Augmentation des productions des cultures pluviales	56 664	23 361	41,23%
SPO2.1 : Accessibilité des producteurs aux facteurs de production	55 308	22 699	41,04%
Réalisation des nouvelles plates-formes de services d'appuis aux producteurs (maisons de paysan) et réhabilitation des anciennes	44 876	1 696	3,78%
Promotion des techniques et technologies porteuses pour les filières et chaînes de valeur agricoles	4 805	8 791	182,95%
Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	3 300	7 433	225,24%
Défense des cultures	2 327	4 779	205,37%
SPO2.2 : Accessibilité des producteurs aux technologies et informations	1 356	662	48,85%
Développement du dispositif d'appui conseil et de crédit	1 356	662	48,85%

L'exécution financière de PO2 est estimée 41,23%, ce faible pourcentage est manifestement lié au manque de financement dans le cadre des activités de la plate-forme des services. Malgré l'octroi supplémentaire des ressources sur les fonds propres de l'Etat suite à un collectif budgétaire.

D.2.6. Analyses des principales tendances du Bilan 2022

Il ressort que 24,13% des indicateurs suivis ont été réalisés à plus de 100% ; plus de la moitié (55,17%) ont des réalisations comprises entre 50 et 100% ; Et enfin 13,79% des indicateurs suivis sont inférieurs à 50% de réalisation. En termes de mobilisation de ressources, **23,361 milliards** de francs CFA mobilisés au titre de 2022 contre **56,664 milliards** de francs CFA prévus, soit un taux de 41,23%.

PARTIE E : CONTRIBUTION DES ACTEURS NON ETATIQUES (ANE)

E.1. Liens stratégiques et cartographie des ANE

Le PAP vise aussi l'atteinte des objectifs fixés par les agendas internationaux et divers engagements auxquels le Niger a souscrit :

- Agenda 2030 des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable (ODD1) c'est à dire « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes à travers le développement des productions irriguées et pluviales, la restauration des systèmes d'élevage, le développement des infrastructures et services ruraux, l'autonomisation des femmes rurales et le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire des plus vulnérables » ;
- L'Agenda 2063 de l'Union Africaine et le Programme de Développement Détaillé de l'Agriculture en Afrique (PDDAA/NEPAD) ;
- Les engagements communautaires : vision 2020 de la CEDEAO, les Plans Stratégiques du CILSS et de l'UEMOA.

Le RAP 2022 rend compte et évalue le niveau d'atteinte annuel des objectifs fixés par le DPPD dont la finalité est de contribuer à la transformation du monde rural à travers l'axe 3 du PDES intitulé « Accélération de la Croissance économique et notamment son programme 6 « sécurité alimentaire et développement agricole durable » (Initiative 3N).

Sur le plan opérationnel, le Ministère de l'Agriculture œuvre pour la concrétisation de la Stratégie de l'Initiative 3N dont l'objectif à l'horizon 2035 est de « contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ». De façon spécifique, il s'agit de renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes.

Le Ministère de l'Agriculture est chargé, en relation avec les autres ministères concernés, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement de l'agriculture, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. Il participe plus particulièrement à la mise en œuvre de l'Initiative 3N.

Par conséquent, assurer la sécurité alimentaire, améliorer les productions, les revenus des ruraux, et contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté rurale constituent les priorités du MAG.

Au-delà de l'Etat, d'autres acteurs participent à la réalisation des différents objectifs, notamment les Institutions internationales, les ONG Nationales et Internationales, les collectivités territoriales, le secteur privé, les Organisations professionnelles agricoles, les projets hors tutelle, les GIE, les bénéficiaires.

Tableau 27: Principaux partenaires intervenant dans le secteur (cartographie des acteurs)

CATEGORIES D'ANE	ACTEURS
ONG Nationales	ACPGRC, ANDI, AID KOKARI, ONEN, AGV, CONAFE NIGER, AEBD TONTONI, ACTIONS DIRECTES (AD), ADDENA, ONG TOUNFA, ONG TAGHALIT, ONG N FAS, ONG AH, ONG TAKROUST, ONG IDB, FUMA, CSAOCP, KARKARA, CRS (Toumour), AEBD TONTONI, CONAFE, AGV, MORIBEN, GAGEL, AGRIPROFOCUS , GARKUWA ,ONG GOULBI,TAIMAKO MANOMA,CADEL ,CDR,GRADD Garat,HED TAMAT,ACHARIKATE,APBE ,MASNAT ,AL OUMA MA ZADA ,ADESP,APIS....
ONG étrangères	WHH, CISV, CICR, YALWA, VSF, OXFAM, AFRICA 70, CARE,WORD VISION ,ACTED ,AIDD
Privés	Fermes semencières, les distributeurs agréés,
Organisation Professionnelle	RECA, FCMN Niya, Fédération HawaZileye, AREN, FINEN DADO, APES, Groupements des femmes transformatrices, Plate-forme d'innovation,SCOOPS TCHIDAWT de DABAGA ,
Projets hors tutelle MAG/EL	PNA, PromAP, PAC RC, PRESIBALT, PAPI, PECEA, PRODEC, REDISSE, PRACC, PRRIA, PARCA, PROLAC, PGRC-DU, PDLK ; MCA, ABK, ZARESE, RESILAC, Terre d'opportunités (UICN), PAMPIG2, PREDIP, RECOSOC...
Institutions internationales	FAO, PAM, PNUD, UNICEF
Collectivités territoriales	Communes, Conseils régionaux
GIE	GSC FOUSSAHA, GSC ALHERI, GIE TELWA, HUSA'A, TAGAZT,

E.2. Réalisations physiques du secteur

Ce chapitre présente l'ensemble des réalisations du sous-secteur en prenant en compte les réalisations des partenaires opérationnels du ministère ainsi que celles des programmes du ministère.

Rubrique		Réalisation physique	Taux de réalisation physique moyen	Réalisation financière	Taux de réalisation financière
P1	Renforcement des capacités (nbre atelier ou site de formation)	5 649		191 650 285	
	Renforcement des capacités (producteurs)	32 057		319 269 465	
	Appui social	21 245		2 215 343 723	
P2	Acquisition (semence en kg)	1 182 481,1		764 693 866	
	Renforcement des capacités (producteurs)	26 645		44 824 709	

Rubrique		Réalisation physique	Taux de réalisation physique moyen	Réalisation financière	Taux de réalisation financière
P3	Travaux divers	20170	94%	5 361 619 838	95%
TOTAL				8 897 401 885	

Les différentes réalisations physiques des ANE ont été regroupées en six types notamment le renforcement des capacités en termes de sites et ateliers, le renforcement des capacités en termes de producteurs formés. Les appuis sociaux se résument à la distribution des semences aux vulnérables. Quant à la production elle est exprimée en kg de semence produit mais aussi plusieurs activités relevant du programme 2 (Sur la production) ont été répertoriés. Des formations spécifiques sur les cultures pluviales et irriguées ont été aussi relevées. Enfin une section concernant tous les travaux en termes de site ou hectares aménagés.

Ainsi on note une réalisation physique moyenne de 94%

E.3. Présentation du financement global du secteur au titre de l'année 2022

E.3.1. Financement global du secteur au titre de 2022

Tableau 28 : Financement global du secteur

Nom du Programme	Dépenses du ministère	Dépenses des ANE	Dépenses Totales
Programme 1	4 693 482 339	2 726 263 473	7 419 745 812
Programme 2	5 679 629 173	809 518 575	6 489 147 748
Programme 3	2 916 006 072	5 361 619 838	8 277 625 910
Programmes 4	73 672 047 865		73 672 047 865
Total	86 961 165 449	8 897 401 885	95 858 567 334

Les dépenses totales dans le secteur s'élèvent à **95 858 567 334 FCFA** dont **8 897 401 885 FCFA** par les ANE.

La contribution financière globale des ANE est de 9,28% du montant total dépensé dans le sous-secteur.

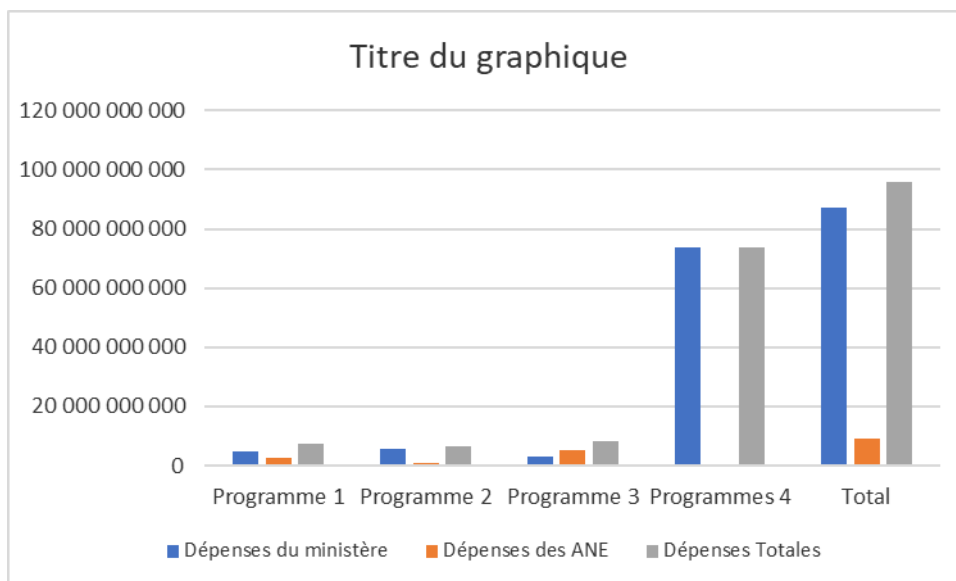


Figure 1 : Contribution des ANE et du Ministère au financement des programmes

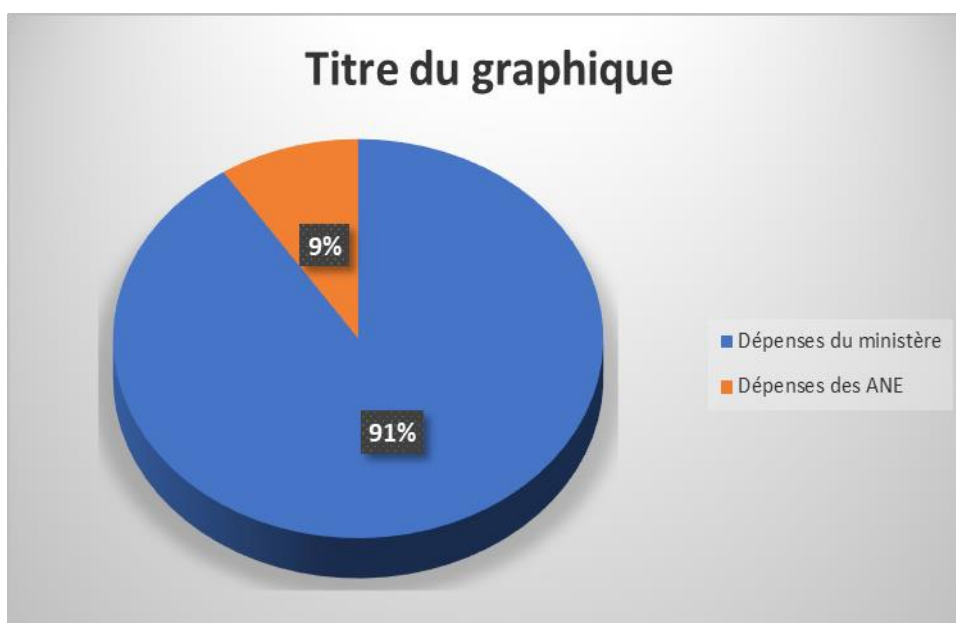


Figure 2: Répartition du financement du sous-secteur MAG par catégorie d'acteurs

E.3.2. Effets/impacts du secteur par programme

Tableau 29 : Résultats globaux du secteur par programme

Programme	Objectifs	Indicateurs d'effet	Référence		ANNEE 2022	Observations
			Année	Valeur	Réalisation	
Programme 1	Assurer la coordination, le pilotage stratégique et le renforcement des capacités du ministère et des	Taux d'exécution des marchés publics	2021	55%	90%	Le taux d'exécution des marchés publics sur ressources propres est de 90 %.
		Nombre d'enquêtes réalisées	2021	2	2	Deux enquêtes ont été prévus EPR, Horticole

Programme	Objectifs	Indicateurs d'effet	Référence		ANNEE 2022	Observations
			Année	Valeur	Réalisation	
	autres acteurs	Ratios d'encadrement	2021	1/900	1/900	Le Ratio d'encadrement : Le ratio disponible est de 1/900.
		Nombre d'agents formés toute thématique	2021	2252	1296	Le nombre d'agents formés est de 1296 sur une prévision de 1277 agents soit un taux de 101,49 %.
Programme 2	Contribuer à l'accroissement et la valorisation des productions agricoles ainsi que la résilience des populations face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles	Pourcentage des maisons du paysan opérationnelles	2021	14,34%	15,84%	Au total 42 maisons du paysan sont complètes et fonctionnelles en 2022
		Productions céréalières pluviales en tonne	2021	3 921 533	5 923 162	On constate une augmentation de 69,34% par rapport à la production de 2021 et de 12,26% par rapport à la moyenne des (5) dernières années
		Productions des cultures horticoles en équivalent céréalier (Tonne)	2021	1 045 499	1 147 645	La production brute s'élève à 6 120 372,66 tonnes
		Taux de couverture des superficies infestées	2021	81%	87,77%	153 167 ha déclarés infestés en 2022, 134 438 ha ont été traités
		Superficie prospectée Criquet pèlerin (ha)	2021	124 792	40 270	Mauvaise répartition de la pluviométrie dans les biotopes du Criquet pèlerin ; Accès limité de certaines zones écologiques du Criquet, la non disponibilité de l'escorte à temps.
Programme 3		Superficies cumulées aménagées et décruée (ha)	2021	84,40%	80,9%	IL y a une regression de 3,5%
Programme 4	Contribue au développement des cultures pluviales et irriguées afin d'augmenter la production	Taux d'accroissement des productions pluviales Taux d'accroissement productions irriguées en équivalent céréalier	2021	-37% 18,06 %	69,18 % 2,27 %	C'est l'ensemble des ressources extérieurs et le PVCI, PSCA et PAMP

PARTIE F : INITIATIVES PROBANTES

Les initiatives probantes retenues dans le sous-secteur portent sur :

- La lutte biologique contre la chenille mineuse de l'épi du mil ;
- La démarche qualité : indications géographiques et marques collectives ;
- L'approche SHEP : produire pour vendre ;

- La géomatique : utilisation des drones pour le suivi et l'évaluation de la campagne agropastorale.

F.1: Approche SHEP : Produire pour vendre

1. Qu'est-ce qu'est le SHEP

L'approche Smallholder Horticulture Empowerment & Promotion (SHEP) ou Autonomisation des Petits Producteurs Horticoles est une approche qui stipule une agriculture orientée vers le marché dont **sa devise est « Commencer au Marché et terminer au Marché » pour une agriculture profitable où l'activité agricole est à juste titre un business**. Le SHEP est gage d'un changement de comportement chez les producteurs en passant de la posture « **produire et vendre** » à la posture « **produire pour vendre** ». Il en résulte, pour cela, les conditions où les producteurs agissent de leur propre gré, poussés par leur seule motivation autonome.

Le SHEP est donc un outil pertinent permettant d'apporter une réponse à la lancinante problématique de la commercialisation de nos productions horticoles. Le SHEP se distingue des autres approches connues par :

- la connaissance permanente du **marché** ;
- **l'établissement des liens étroits** entre les agriculteurs et les autres acteurs du marché des produits horticoles ;
- **la production stratégique** en tenant compte de ce que l'on sait du marché probable de vente en termes de quantité, de qualité requise, des prix et de leurs fluctuations en fonction des périodes.

2. Rappel historique

L'approche Smallholder Horticulture Empowerment Promotion ou Autonomisation des petits Producteurs Horticoles (SHEP) initialement développée au Kenya depuis 2006 a été introduite au Niger en 2016 suite à la formation de deux cadres du ministère de l'agriculture.

Sa mise à l'échelle a démarré en 2019 grâce au Projet d'Amélioration du Système de Vulgarisation Agricole (PASVA) financé par la JICA avec quelques sites pilotes dans la région de Niamey.

Des résultats probants obtenus ont permis l'extension de la mise en œuvre du SHEP au niveau des régions de Tillabéri et Dosso en 2020, Maradi en 2021 et Tahoua au cours de cette année 2022.

Environ 335 agents d'agriculture ont été formés sur cette approche et 629 producteurs dont 175 productrices ont eu à mettre en œuvre l'approche et ont enregistré un taux moyen d'augmentation de leurs revenus de l'ordre de 64%.

3. Etapes de mise en œuvre de l'approche SHEP

Le SHEP s'appuie sur des activités permettant aux agriculteurs de maîtriser les besoins et les exigences du marché à la fois en quantité et en qualité.

Sa mise en œuvre est fondée sur quatre (4) principales étapes qui font du producteur l'acteur central de son changement :

- 👉 **Etape 1** : Partage de la vision

Elle consiste en l'information/sensibilisation sur les fondements de la théorie du SHEP, les activités à mener et le changement attendu. Elle est destinée aussi bien aux autorités, qu'aux producteurs lors d'une assemblée générale et aboutit à la sélection et constitution des groupes SHEP de 20 à 32 membres. L'information/sensibilisation sur l'approche SHEP permet aux producteurs de comprendre que la mise en œuvre se fera sur la base de leurs propres moyens, sans aucun appui extérieur.

Etape 2 : Prise de conscience

C'est une étape qui incite le producteur à prendre conscience de sa situation à partir des informations qu'il fournit lui-même. Elle se fait à travers l'enquête de base participative, l'étude du marché et le voyage d'affaires.

Etape 3 : Prise de décisions

Cette étape reflète l'autonomie des producteurs dans leurs choix. La prise de conscience et les nouvelles connaissances acquises font que les producteurs prennent des décisions idoines avant toute production et surtout des stratégies d'approvisionnement des marchés ciblés en produits horticoles en quantité et qualité. Ils décident des spéculations à produire et la stratégie à adopter pour garantir l'approvisionnement du marché en légumes en tenant compte des prix pics et des périodes intéressantes de vente.

Elle se fait à travers la sélection des cultures, l'identification et l'analyse des contraintes liées aux spéculations choisies, l'établissement du plan d'action et calendrier cultural.

Etape 4 : Acquisition des compétences

Tout au long de la mise en œuvre de l'approche SHEP, des renforcements des capacités techniques et organisationnelles sont effectués à l'intention des producteurs afin de leur permettre d'améliorer quantitativement et qualitativement leurs productions pour répondre aux exigences du marché et assurer une gestion efficace et efficiente de son exploitation.

4. Difficulté rencontrée

La principale contrainte rencontrée lors de la mise en œuvre de l'approche est le non-respect des engagements pris de part et d'autre (par les producteurs et les commerçants). Pour cela, nous envisageons de rédiger des contrats commerciaux de partenariat pour encadrer la relation commerciale entre ces deux acteurs

F.2: Lutte biologique contre la chenille mineuse de l'épi du mil

1. Qu'est-ce qu'une lutte biologique ?

En agriculture, la lutte biologique est une méthode de lutte contre un ravageur ou une plante adventive au moyen d'organismes naturels antagonistes de ceux-ci, tels que les phytophages, des parasitoïdes, des prédateurs, des agents pathogènes, etc. dans le cas d'un ravageur phytophage.

2. La chenille mineuse de l'épi

Le mil occupe 43% des superficies emblavées en céréales des cultures pluviales et constitue 77% de la production céréalière du pays. Sur cette culture plus de quatre-vingt-quatre (84) espèces d'insectes ont été recensées au Niger (Guèvremont, 1982). Parmi tous ces ravageurs, la chenille mineuse de l'épi (*Heliocheilus albipunctella*) reste l'un des plus redoutables car ses attaques interviennent à un moment critique transformant l'espoir du producteur à un simple rêve. Ces attaques sont encore plus virulentes sur les semis précoces du mil.

Les moyens de contrôle actuels (lutte chimique, génétique, agronomique) bien qu'efficaces restent difficiles à appliquer.

Aussi, des pertes de rendements pouvant atteindre 85% sont observées localement en cas d'attaques sévères contribuant ainsi à compromettre l'objectif de la sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté en milieu rural.

Ces dernières années tous les déficits céréaliers enregistrés sont liés aux attaques de la mineuse de l'épi d'où la nécessité de mettre les moyens dans le cadre de cette lutte biologique contre la mineuse de l'épi.

Les avantages de cette lutte biologique sont le risque zéro de surdosage ou d'empoisonnement et l'absence de pollution, moins coûteuse, efficace et facilement applicable.

3. Les étapes de la lutte biologique

- Acquisition de matériels d'élevage,
- Mise en place de l'élevage de Corcyra,
- Prospection en début épiaison,
- Production de masse de parasitoïde,
- Fabrication des sacs de lâchers,
- Fabrication des boîtes de lâchers,
- Mission de mise en place des sacs, des boîtes et des lâchers directs,
- Evaluation du programme de lutte biologique

4. *Habrobracon hebetor*

La Direction Générale de la Protection des Végétaux (DGPV), avec l'appui de plusieurs institutions de recherche (IITA, AGRHYMET, ICRISAT) a initié depuis 1997 un projet test de lutte biologique contre ce ravageur comme alternative de contrôle.

Il s'agissait d'utiliser principalement un parasitoïde, *Habrobracon hebetor*, une micro guêpe de l'ordre des Hyménoptères pour contrôler les populations d'*H. Albipunctella* à grande échelle notamment dans les terroirs villageois. Pour ce faire, divers travaux conduits aussi bien en laboratoire (DGPV, CERRA

Maradi) que sur le terrain ont permis de mettre au point des méthodes d'élevage de *H. hebetor* associé à son hôte alternatif *Corcyra cephalonica* (Stainton, 1866), un lépidoptère de la famille des Pyralidées

5. Le lâcher

Le système de lâcher de *H. hebetor* en milieu paysan a donné des résultats concluants au niveau de toutes les localités où les informations utiles relatives à la mineuse de l'épi de mil sont parvenues à temps.

F.3 Démarche qualité: indications géographiques et marques collectives

Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à l'origine géographique des produits et aux caractéristiques spécifiques qui y sont liées. Dans certains cas, le lien entre le lieu d'origine et la qualité et/ou la réputation d'un produit est fort. Les producteurs peuvent utiliser ce moyen de se différencier de leurs concurrents. L'indication géographique, protégeable par le droit de la propriété intellectuelle, est un outil important pour leur permettre de communiquer sur ces différences.

1. Qu'est-ce qu'une indication géographique (IG) ?

L'accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent le Commerce (ADPIC) définissent les IG : "Aux fins du présent accord, on entend par les IG, des indications qui servent à identifier un produit comme étant du territoire d'un membre ou d'une région ou localité de ce territoire, dans les cas où une qualité, réputation ou autres caractéristiques déterminées du produit peut être attribuée essentiellement à cette zone géographique".

2. La protection sui generis des IG

Des lois d'application générales relatives aux pratiques commerciales, celles qui protègent le consommateur ou qui traquent à la concurrence déloyale, de même que la protection des marques de certification ou des marques collectives s'appliquent déjà aux produits en provenance d'une région particulière, mais des systèmes spécifiques (dits sui generis) ont été développés pour la protection des indications géographiques.

3. Les marques portant sur un nom géographique

La marque permet au consommateur d'inférer une qualité particulière mais il s'agit de la qualité liée à une entreprise ou à un groupe d'entreprises en particulier, sans être forcément liée à une origine précise. Plus proches de l'IG et potentiellement complémentaires, les marques collectives et les marques de certification (ou de garantie) sont déposées par un groupement, qui a pour but soit l'intérêt général, commercial, industriel ou agricole, soit l'intérêt particulier de ses membres. La marque collective appartient à des personnes morales ou à des associations, qui l'utilisent par l'intermédiaire de leurs membres pour qu'on identifie leurs produits aux normes de qualité et autres fixées par le groupement. Ce groupement peut être constitué de membres de la région concernée. Elle peut être exploitée par toute personne respectant un règlement d'usage établi par le titulaire de la marque.

4. Pourquoi protéger les IG ?

Les indications géographiques constituent des actifs immatériels précieux parce qu'elles conduisent à une valeur ajoutée pour le produit et à un avantage compétitif par rapport à la concurrence. Elles peuvent renforcer une marque et sont un atout à l'exportation. La protection d'une indication

géographique permet aux titulaires du droit de prendre des mesures au civil comme au pénal contre ceux qui l'utilisent sans autorisation. C'est un outil efficace contre la contrefaçon notamment au niveau des autorités douanières.

5. Des IG pour quels produits ?

Les indications géographiques sont utilisées pour des produits agricoles ou alimentaires, animaux, artisanaux et industriels.

6. Enregistrement

L'enregistrement se fait auprès de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) par une demande déposée par un groupement de producteurs auprès des autorités nationales/régionales, avec un cahier des charges qui explicite les conditions sous lesquelles l'IG peut être utilisée (la région géographique, le mode de production, la qualité du produit, ...).

F.4 Géomatique: utilisation des drones pour le suivi et l'évaluation de la campagne agro-pastorale

1. Contexte

Face à la consommation des produits agricoles qui augmente de plus en plus par an, la perte de surfaces agricoles annuellement due à l'urbanisation, le changement climatique, la rentabilité (amélioration de la production, réduction des intrants, gain en main d'œuvre etc.), la pression sociétale (Protection de l'environnement : réduction des pesticides et engrais, protection des ressources en eau, obligation de la traçabilité des produits et la demande croissante de main-d'œuvre rare que connaît le monde de l'agriculture, celui-ci doit s'adapter et se moderniser pour répondre aux nouveaux défis auxquels, à savoir produire plus. Avec l'arrivée massive des technologies embarquées et de communication dans les exploitations agricoles, l'agriculture vit une nouvelle mutation qui tend à prendre un virage numérique (**agriculture digitale**) qui se caractérise par : l'informatique, les communications, la robotique, ou encore la collecte des données numériques. C'est dans ce nouveau contexte que le drone devient un outil indispensable et propose de nombreuses solutions d'aide à la décision, d'analyse, de surveillance et de traitements dans les cultures. Afin de comprendre le potentiel de l'utilisation des drones dans le suivi et l'évaluation de la campagne agro-pastorale et comment l'agriculture pourrait en tirer parti, il est important de comprendre et de connaître cette technologie, ses principales utilisations et les initiatives probantes à travers le projet d'appui à la digitalisation du secteur agricole Nigérien.

2. Qu'est-ce que l'agriculture digitale ?

L'agriculture digitale c'est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (NTIC) et des nouvelles technologies digitales pour : connaître, comprendre et contrôler la variabilité spatio-temporelle des sols et des cultures pour améliorer la productivité et répondre aux attentes environnementales et sociétales tout au long de la chaîne de valeurs.

- Big Data: Stockage, gestion et analyse de données volumineuse et complexe pour améliorer la compréhension de leurs processus et de leur environnement ;
- Internet of Things (IoT): connexion des objets physiques au monde numérique : Prise de décision intelligente basée sur un suivi en temps réel ;

- Outils d'analyse : Permettent d'optimiser les processus grâce à une compréhension approfondi et une exploitation efficace des données ;
- Réseau de données: Internet, téléphone ou toute infrastructure de transmission et d'échange de données.
- Machine Learning: Doter une machine d'une capacité d'apprentissage artificiel sans la programmer de façon explicite ;
- Design thinking : Approche d'innovation centrée sur l'humain. C'est une méthode ou un procès de conception globale, centré sur l'utilisateur, qui permet de réaliser des produits ou des services « désirables par le consommateur, même s'il n'aurait jamais exprimé clairement un tel vœu ».

3. Transformation numérique de l'agriculture

Les conditions nécessaires pour réussir la transformation numérique de l'agriculture sont :

- Développement du réseau internet ;
- Les smartphones ;
- Les réseaux sociaux ;
- Compétences en informatique ;
- Émergence de la classe des jeunes agriculteurs ;
- Culture de l'entreprenariat agricole ;
- Progrès technologiques ;
- Politique de l'état favorable à la révolution numérique....

Le Niger dispose beaucoup d'opportunités pour la transformation numérique de son agriculture entre autres:

- La participation du Niger au programme de l'observation de la terre africain (GMES & Africa 2018-2021) ;
- Le plan numérique Niger 2.0 ;
- L'existence d'un vaste secteur agricole ;
- Une production très variée et d'un grand marché de consommateurs ;
- Un nombre croissant d'abonnement aux services de téléphones mobiles ;
- Un grand progrès dans l'accès aux ordinateurs et à internet ;
- Accès croissant à internet via les smartphones ;
- L'ANSI ;
- La CGDig

Plusieurs contraintes aussi :

- Beaucoup de personnes ne sont pas encore connectés (monde rural) ;
- Manque de couverture réseau téléphone dans certaines zones reculées ;
- Niveau d'éducation faible dans les zones rurales ;
- Pauvreté ;
- Etc...

4. Qu'est-ce que l'agriculture de précision ?

Pour accompagner ces nouveaux changements, l'agriculture de précision a vu le jour, mais de quoi s'agit-il exactement ?

Le principe de l'agriculture de précision est de collecter des données afin d'optimiser la gestion permettant d'augmenter de manière significative les rendements d'une culture tout en réduisant la consommation d'énergie, d'eau ou encore d'intrants grâce aux nouvelles technologies. L'idée étant de produire plus avec moins de ressources ou bien de produire autant, mais avec des procédés qui respectent davantage l'environnement.

Pour y parvenir, ce-processus utilise des technologies avancées telles que : les satellites, les drones ou encore des capteurs connectés qui sont jumelées à des outils capables de collecter et de traiter les informations. Cette nouvelle façon de travailler sert à améliorer le quotidien des exploitants agricoles.

5. Qu'est-ce qu'un drone ?

C'est un aéronef (avion, hélicoptère, multi-rotor), un véhicule, un bateau sans pilote à bord, télécommandé ou bien programmé. Il remplace les 5 sens de l'homme plus la mémoire.

☞ Différents types de drones

Il existe une multitude de drone. La taille, la masse, l'autonomie sont autant de paramètres qui différeront selon l'application que doit réaliser un drone. Il faut distinguer drone à voilure fixe et drone à voilure tournante.

☞ Quelques domaines civils d'application de drones

Quelles réglementations s'appliquent pour l'utilisation des drones dans l'agriculture au Niger ?

En 2019, une nouvelle réglementation par la décision n° : 00000298 / ANAC/DG/DNSV/DT/COMAR du 05 AVRIL 2019 portant adoption d'un Règlement relatif aux aéronefs télépilotés (RAN RPA) été mise en place par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile afin d'encadrer l'utilisation des drones dont la masse maximale au décollage n'excède pas 25 kg.

☞ Comment suivre et évaluer la campagne agro-pastorale grâce au drone ?

Dans un premier temps, le drone s'avère être un véritable allier afin de surveiller les parcelles et pâturages avec un point de vue d'ensemble. L'objectif principal va être d'acquérir des informations concrètes, de manière plus rapide sans avoir à se déplacer.

Le drone, pour la surveillance, peut devenir un outil quotidien pour les agronomes et les exploitants agricoles pour effectuer les tâches suivantes :

- Surveiller les troupeaux et les parcelles agricoles ;
- Calcul de l'indice de végétation ;
- Effrayer les nuisibles tout en les respectant, du au passage régulier du drone dans l'exploitation ;
- Détection des foyers de mauvaises herbes ;
- Constater des dégâts sur les cultures.

Grâce à ces multiples possibilités de capteur embarqué, le drone permet également de mesurer de nombreux indicateurs sur l'état et les besoins des cultures. En effet, la collecte de données numérique apporte des informations précises.

Le drone peut également procéder à des prélèvements de données précises qui autrefois s'effectuaient de manière manuelle. Toutes ces opérations seront réalisées beaucoup plus facilement et avec un gain de temps non négligeable.

👉 Variables accessibles à l'aide des drones

Les variables d'état, qui intègrent les processus biochimiques des plantes sur un pas de temps très court sont :

Architecture de la culture

- Hauteur
- Surface foliaire, taux de couverture
- Interception du rayonnement
- Biochimie
- Contenu en chlorophylle
- Suivi de la sénescence
- Comptages
- Nombre de plantes
- Nombre d'épis
- Stress hydrique
- Thermique
- Maladies
- Adventices

👉 Quelques indices de végétation

Les drones offrent diverses possibilités intéressantes pour améliorer le suivi de la campagne agropastorale. Ils permettent aux agriculteurs d'avoir une vue d'ensemble de leurs cultures, par laquelle ils peuvent détecter des changements infimes difficilement repérables par des observateurs au sol. Les drones équipés de capteurs spécialisés sont capables de recueillir des images multi spectrales pour produire des données relatives aux cultures comme un indice de végétation par différence normalisée (NDVI), un indice de surface foliaire (LAI) ou encore un indice de réflectance photochimique (PRI) qui mesure l'efficacité d'utilisation de la lumière photosynthétique, ce qui permet aux utilisateurs de visualiser des changements dans les cultures ou des conditions de stress invisibles à l'œil nu.

Le NDVI fournit des informations sur les différents niveaux de biomasse sur une même parcelle. Les images NDVI interprétées fournissent des informations détaillées sur le stress hydrique, les carences en nutriments, les infestations parasitaires, les maladies des cultures et d'autres problèmes affectant la croissance des cultures. Les indicateurs liés à l'imagerie, comme le NDVI, fournissent un premier ensemble d'informations qui peuvent être complétées par des données recueillies lors de visites sur le terrain ou au moyen d'un algorithme conçu à cet effet.

Les données produites par des drones peuvent aussi accélérer le processus d'inventaire des cultures et d'estimation des rendements.

Les éleveurs de bétail peuvent aussi utiliser des drones pour déterminer où se trouve leur bétail, et certains ont trouvé que les drones étaient utiles pour contrôler régulièrement l'état des clôtures.

Initiatives probantes

Au Niger, de plus en plus d'efforts sont déployés pour améliorer les possibilités de suivi de la campagne agropastorale à travers la collecte de données précises, mises à jour et définies dans l'espace concernant la localisation et la taille d'une exploitation, les cultures sur pied, la santé de ses cultures et leur biomasse.

Des initiatives probantes ont vu le jour à travers le projet d'appui à la digitalisation du secteur agricole Nigérien avec l'appui des partenaires (FAO, PAM, KfW etc ...) et compte pour 5 grands résultats :

- La création d'une cellule de géomatique et de la digitalisation (CGDig);
- La mise en place de dispositifs numériques d'enquête agricole ;
- La mise en œuvre de la phase pilote de la digitalisation des enquêtes agricoles dans le cadre de coopération Sud-Sud avec le Maroc pour la création d'une nouvelle base de sondage et d'un nouveau plan d'échantillonnage basé sur les images satellitaires, l'estimation des rendements au niveau de la commune. Cas de la commune rurale de N'dounga ;
- La formation de 5 télépilotes et équipé avec drone (4 cadres équipés d'un drone par région à Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder et 1 au niveau national (DGA) (Volet agriculture).
- La formation de 4 télépilotes et équipés avec drone dont 2 drones par région pour les régions d'Agadez, Tahoua et Tillabéri).

PARTIE G : THEMATIQUES MAJEURES

Compte tenu des enjeux et défis actuels, le thème majeur identifié cette année est le suivant : Pacte de souveraineté alimentaire du Niger (Compact Niger)

Thématique Majeure : Pacte de souveraineté alimentaire du Niger (Compact Niger)

➤ Contexte et justification

Le Niger est un pays en plein cœur du sahel avec une économie dominée par les activités agricoles et pastorales, mais largement tributaires des aléas climatiques. Ces incertitudes climatiques et la fragilité des écosystèmes font peser de lourdes conséquences notamment les crises alimentaires et la pauvreté avec une forte intensité en milieu rural.

Aussi, pour y faire face le Niger s'est engagé dans la lutte contre la pauvreté, en adoptant, après un processus participatif, le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2022-2026), qui constitue le seul cadre de référence pour le développement économique et social et fait du secteur rural le moteur de la croissance économique.

Afin d'assurer un accroissement soutenu de la production alimentaire et de parvenir rapidement à une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et mettre ainsi fin aux crises alimentaires répétitives, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre l'initiative 3N pour le développement agricole et la sécurité alimentaire durable « les Nigériens Nourrissent les Nigériens », axe stratégique du programme de Renaissance du Président de la République.

Comme pour le sommet de Dakar sur la souveraineté alimentaire, le secteur agricole demeure une priorité du Gouvernement qui y a alloué des ressources internes et externes important à travers l'Initiative 3N « les nigériens Nourrissent les Nigériens » et ses plans d'action successifs. Le Pacte s'inscrit dans la dynamique du plan d'action 2021-2025 de l'initiative 3N avec un focus sur les chaînes de valeur stratégiques pour le pays, à fort potentiel de croissance et représentent un intérêt pour le secteur privé à savoir l'oignon, la viande et le lait, le riz et le niébé.

Le Pacte du Niger (Compact Niger) contribuera à la souveraineté alimentaire et la résilience pour l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition. Spécifiquement, le Pacte permettra au Niger de booster les productions d'oignons, de riz de niébé, de la viande, du lait et de contribuer à la souveraineté alimentaire et la résilience en Afrique de l'Ouest par ces exportations. Pour le riz l'ambitions est de satisfaire les marchés urbains en riz de qualité. Pour le niébé ; il s'agira d'accroître durablement la production, pour satisfaire la demande interne et garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle en particulier pour les populations les plus vulnérables.

➤ Objectifs

Les objectifs du sommet de Dakar 2 sur la souveraineté alimentaire de l'Afrique sont de:

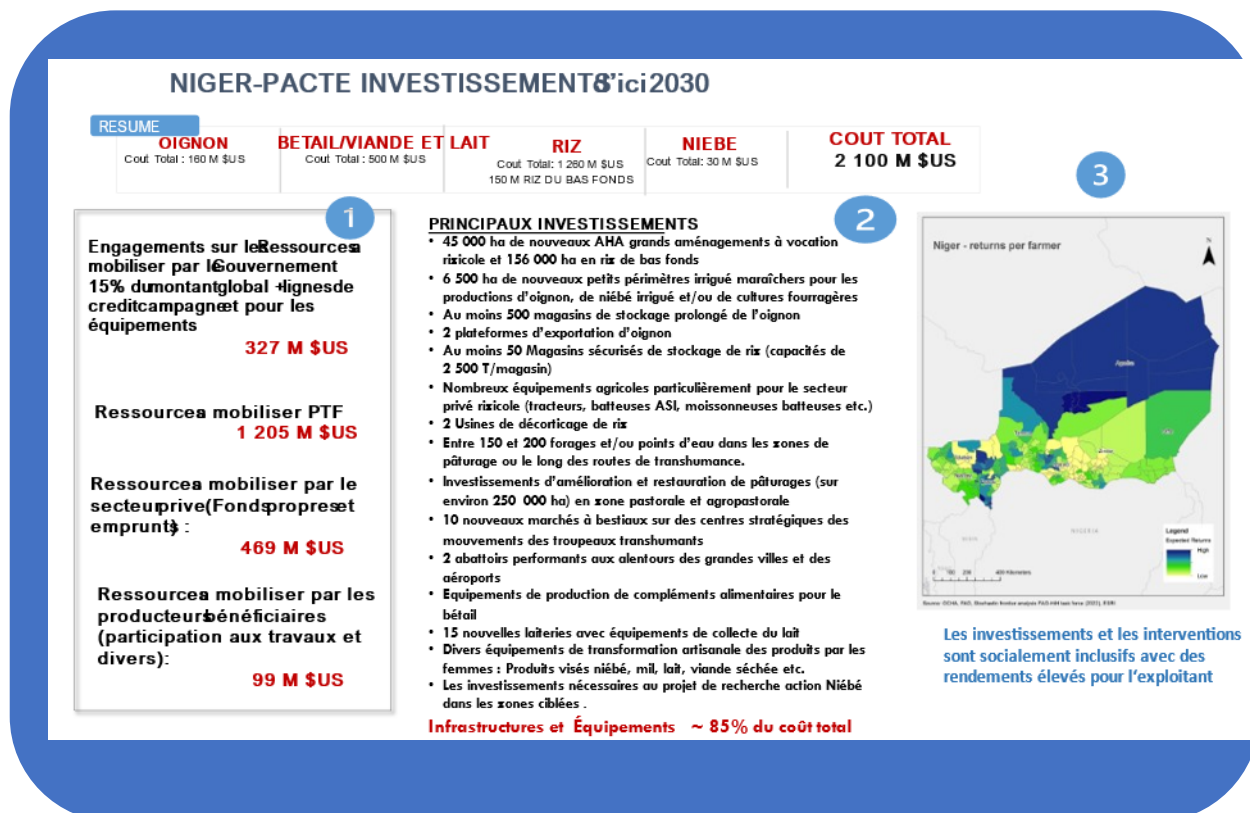
- Mobiliser un engagement politique de haut niveau, le soutien des partenaires au développement et des investissements du secteur privé autour de la production, des marchés et du commerce pour accroître la production alimentaire en Afrique.
- Partager les expériences réussies dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture dans des pays donnés - expérience en matière d'augmentation de la productivité agricole grâce à l'adoption de cultures adaptées au climat, de technologies d'élevage et d'aquaculture, de services de conseil et de plateformes d'innovation performantes.

- Mobiliser les gouvernements nationaux, les partenaires au développement et le secteur privé autour des pactes de fourniture de denrées alimentaires et de produits agricoles pour chaque pays afin d'assurer une sécurité alimentaire à grande échelle.
- Développer les infrastructures et la logistique nécessaires, avec des Zones spéciales de transformation agro-industrielle, afin de créer des marchés et des chaînes de valeur alimentaires et agricoles compétitives.

➤ Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Un engagement politique de haut niveau, le soutien des partenaires au développement et des investissements du secteur privé autour de la production, des marchés et du commerce pour accroître la production alimentaire en Afrique.
- Le Partage les expériences réussies dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture dans des pays donnés - expérience en matière d'augmentation de la productivité agricole grâce à l'adoption de cultures adaptées au climat, de technologies d'élevage et d'aquaculture, de services de conseil et de plateformes d'innovation performantes.
- La mobilisation les gouvernements nationaux, les partenaires au développement et le secteur privé autour des pactes de fourniture de denrées alimentaires et de produits agricoles pour chaque pays afin d'assurer une sécurité alimentaire à grande échelle.
- Le développement des infrastructures et la logistique nécessaires, avec des Zones spéciales de transformation agro-industrielle, afin de créer des marchés et des chaînes de valeur alimentaires et agricoles compétitives.



PARTIE H. PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES ET LEÇONS APPRISSES

H.1. Principales difficultés rencontrées

- Les difficultés de collecte des données des réalisations des activités des acteurs non étatiques (ANE) ;
- La lourdeur des procédures de passation de marchés et inadéquation avec le rythme de libération des crédits ;
- Les montants et la période de libération des crédits en inadéquation avec les calendriers agricoles.
- Les faibles capacités et compétences des entreprises nationales à réaliser les infrastructures entraînant des retards dans la mise en œuvre des projets.

H.2. Leçons apprises

Au terme de l'exécution du PAP 2022, il est apparu nécessaire de :

- Maîtriser les interventions des acteurs Non Etatiques (ANE) pour une bonne capitalisation en institutionnalisant les missions de collecte des données sur l'ensemble du territoire ;
- Accélérer l'opérationnalisation du dispositif de suivi évaluation ;
- Avoir une culture de programmation, d'analyse et d'évaluation plus participative prenant en compte les niveaux déconcentrés et les ANE ;
- Internaliser les réformes des finances publiques par les différents acteurs ;
- Désagréger les données relatives au genre et à la nutrition dès la programmation ;
- Continuer à impliquer les ANE dans le processus de la RAC au vu des financements importants qu'ils génèrent.
- Saisir les informations financières des investissements sur fonds extérieurs en prenant en compte les prévisions des PTBA des projets et programmes.

CONCLUSIONS /RECOMMANDATIONS

La Revue Annuelle Conjointe sous sectorielle du MAG est la quatrième du genre. Elle a permis de capitaliser les réalisations physiques et les investissements effectués dans le sous-secteur même si certaines données (ANE) n'ont pas pu être collectées.

Les principaux indicateurs des programmes opérationnels ont une bonne performance. Les faiblesses sont constatées au niveau des superficies aménagées en grande irrigation.

Même si des résultats forts appréciables ont été obtenus en 2022, des mesures doivent être prises pour affecter et libérer des ressources conséquentes sur le budget national.

Dans cette perspective, les recommandations suivantes sont formulées :

- Allouer des ressources financières conséquentes au MAG à la hauteur de l'objectif stratégique qui lui a été assigné (Faim zéro) ;
- Renforcer les capacités matérielles, techniques et financières de l'ensemble du dispositif de programmation et de suivi-évaluation du sous-secteur ;

- Mettre en cohérence les différents canevas de rapports et la périodicité de leur production (CIO, CAPEG, PDES, RAP) ;
- Instaurer un dialogue avec le Ministère des Finances au regard de la particularité du MAG qui renferme plusieurs projets de développement ;
- Institutionnaliser les missions d'évaluation et de programmation des activités dans toutes les régions en vue de capitaliser la participation du niveau déconcentré et des ANE ;
- Poursuivre le renforcement des capacités des acteurs sur les réformes des finances publiques ;
- Signer l'aide-mémoire lors de la tenue de la RAC 2022.

Annexe

Annexe 1 : Exécution financière des projets et programmes sous tutelle au 31/12/2022

Projets et Programmes	LFR 2022	Réalisé	PTBA	Taux de réalisation LF	Taux de réalisation PTBA
Projet Pôles Ruraux (PPR)	15 081 000 000	13 392 819 483	18 843 053 278	88,81%	71,08%
Programme Régional de Développement des Chaines de Valeur du Riz (RRVCDP)	3 185 297 385	1 314 861 562	3 249 436 505	41,28%	40,46%
Projet d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Aïr (PADA/ITA)	3 054 702 792	1 931 266 882	2 682 211 947	63,22%	72%
Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF/Maradi-Tahoua-Zinder)	5 349 228 054	8 407 811 376	9 456 500 990	157,18%	88,91%
Projet de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF/Diffa)	2 237 594 745	2 025 214 887	2 959 256 346	90,51%	68,44%
Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Rurales à l'insécurité alimentaire (PRECIS)	20 669 582 613	3 985 182 614	7 213 780 602	19,28%	55,24%
Projet d'Appui à la Relance de l'Initiative Irrigation au Sahel (PARIIS)	8 852 281 299	3 506 934 377	4 783 851 000	39,62%	73,31%
Projet d'appui à l'Agriculture Sensible au risque Climatique (PASEC)	6 739 937 313	10 006 396 834	12 276 810 481	148,46%	81,51%
Projet d'Intensification de la Production Agricole pour la Sécurité Alimentaire (PIPA/SA)	259 053 572	85 808 481	930 879 120	33,12%	9,22%
Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la région de Tahoua (PAMIRTA)	7 550 000 000	2 565 281 236	5 770 245 117	33,98%	44,46%

Projets et Programmes	LFR 2022	Réalisé	PTBA	Taux de réalisation LF	Taux de réalisation PTBA
Projet de Renforcement de la Résilience pour l'Agriculture face au Changement Climatique (PRRACC)	6 497 756 920	349 391 893	1 614 553 533	5,38%	21,64%
Fortification de Produits Alimentaires Transformés de consommation courante au Niger (FOPAT)	500 000 000	482 707 955	500 000 000	96,54%	96,54%
Projet d'Appui à la Petite Irrigation (PAPI 2)	1 574 019 000	625 295 963	1 653 699 691	39,73%	37,81%
Programme de Renforcement de la Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP)	3 279 785 000	340 029 918	1 214 610 000	10,37%	27,99%
Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire (PISA 2)	3 948 861 140	1 280 755 767	5 947 460 262	32,43%	21,53%
Projet d'Appui à l'Elaboration d'une Stratégie et d'un Plan d'Actions pour l'Emploi des Jeunes dans le Secteur Agricole et Agro Industriel (PAPEJ2A)		27 424 905	47 800 000		57,37%
Total	88 779 099 833	50 327 184 133	79 144 148 872	56,69%	63,59%